

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DANFORD LAKE
DANS LA MUNICIPALITÉ D'ALLEYN-et-CAWOOD**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 17 mai 2007, 14 h
Cathédrale Saint-Jean-Marie-Vianney
160, rue Bruchési
Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	4
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RAY THOMAS	14
RENATO LIVINAL	18
JOHN EDWARDS	31
CINDY DUNCAN-McMILLAN.....	34
REPRISE DE LA SÉANCE	41
ED MASOTTI.....	41
BOB WILSON	52
MARY MASOTTI	60
ANNE CHENG.....	64
JACQUES DEMERS	70

LA PRÉSIDENTE:

5 Bienvenue à cette quatrième séance portant sur le projet d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood.

10 Mon nom est Claudette Journault. Je préside la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Fait également partie de cette commission le commissaire Donald Labrie.

Nous allons d'abord demander au promoteur de bien vouloir se présenter et présenter les membres de son équipe.

M. DENIS ROULEAU :

15 Merci, madame la présidente. Je me présente, mon nom est Denis Rouleau. Je suis président directeur général de la compagnie LDC-Gestion et services environnementaux. Je vous introduis, à ma droite, André Poulin, ingénieur et conseiller technique et chargé de projet de la firme Teknika HBA, accompagné de son équipe de spécialistes : Yves Gagnon, ingénieur, Patrice Bigras, géographe, et Patrick Gagnon, ingénieur. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. La commission a également invité des personnes-ressources pour répondre à vos questions. Alors, nous avons invité le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je vous demanderais de vous présenter et les gens qui vous accompagnent.

M. JEAN MBARAGA :

30 Merci, madame la présidente. Je suis Jean Mbaraga, porte-parole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis coordonnateur des projets de lieux d'enfouissement technique.

35 Je suis assisté par Michel Bourret de la Direction des politiques du milieu terrestre, au service des matières résiduelles. Mais dans la salle, nous avons d'autres personnes du ministère justement qui m'accompagnent et qui pourraient répondre justement aux questions soulevées par la commission.

LA PRÉSIDENTE :

40 Merci. Le ministère des Affaires municipales et des Régions, il y a un porte-parole. Oui,

bonjour. Alors, c'est monsieur Pierre Ricard qui va pouvoir répondre à vos questions. Il est ici cet après-midi. On va bénéficier de votre présence s'il y a d'autres questions.

45 Alors, j'en profite pour dire que déjà beaucoup de questions ont été posées, des réponses ont été données. Ces réponses vont pouvoir être consultées dans le site Internet du BAPE dès que les transcriptions seront disponibles et également dans les centres de consultation probablement dès la semaine prochaine, en fin de semaine prochaine.

50 Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Oui, bonjour. Monsieur Laurent Massicotte? On l'attend tout à l'heure. Monsieur Denis Bouillon, est-ce qu'il va être ici? D'accord.

55 Le ministère de la Santé et des Services sociaux, vous pouvez vous présenter.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

Louis-Marie Poissant.

60 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce qu'il y a une porte-parole ou un porte-parole pour la Municipalité d'Alley-et-Cawood? Merci, madame Scharf.

65 La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Mme CATHERINE LUSSIER :

Bonjour. Mon nom est Catherine Lussier.

70

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Municipalité régionale de comté de Pontiac.

75

M. PIERRE DUCHESNE :

Bonjour. Mon nom est Pierre Duchesne.

80 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, pas de représentant. Ville de Gatineau.

M. JACQUES NADEAU :

85

Bonjour. Jacques Nadeau.

LA PRÉSIDENTE :

90

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

95

Ministère des Transports, est-ce que le représentant du ministère des Transports est arrivé? On devrait avoir monsieur Jacques Henry cet après-midi pour répondre aux questions concernant le ministère des Transports.

Il y a également une représentante du ministère de la Sécurité publique dans la salle.

100

Mme DANIELE MEILLEUR :

Danièle Meilleur, John Burke.

LA PRÉSIDENTE :

105

Merci, madame Meilleur, monsieur Burke. Alors, je pense que j'ai nommé tous les organismes concernant les personnes-ressources. S'il y en a d'autres, je vous prierais de nous le signifier tout de suite.

110

J'en profite pour présenter l'équipe qui accompagne la commission. Les analystes sont madame Monique Lajoie et monsieur Jean Roberge. La coordonnatrice, madame Renée Poliquin. Monsieur Jean-Sébastien Fillion est le conseiller en communication pour la commission et madame Louise Marois, l'agente de secrétariat.

115

Et nous avons également le soutien du ministère des Services gouvernementaux pour l'organisation technique et la logistique de l'audience. Il y a monsieur Jean Métivier qui est responsable de l'organisation technique. Monsieur Martin Lajoie est responsable de la régie sonore, qui est assisté de monsieur Georges Leclerc.

120

Madame Lise Maisonneuve et madame Annagret Rinaldi sont les sténotypistes officielles de la commission. Et nous avons aussi le soutien de traducteurs. Alors, cet après-midi, c'est madame Yasmine Norris et monsieur Jean-Michel Gazet qui sont les traducteurs de toutes les séances.

125

Vous allez pouvoir vous procurer les appareils derrière la salle pour pouvoir entendre

dans la langue de votre choix les travaux de la commission.

Cet après-midi, nous allons terminer aux alentours de 4 h 45 pour avoir le temps de reprendre notre souffle tout le monde et on reprend à 19 h.

130

Alors, sans plus tarder, nous allons demander au promoteur s'il a des documents à déposer ou des questions laissées en suspens. Ensuite, on va aller du côté des personnes-ressources pour faire la même chose.

135

M. ANDRÉ POULIN :

Bonjour, madame la présidente. Tel que convenu hier, nous remettons à la commission les documents suivants, c'est-à-dire le jugement de la Cour supérieure relativement au dossier des valeurs des propriétés pour la Ville de Sherbrooke.

140

Nous avons également l'article du *Journal of Real Estate Research* relativement à l'impact d'un site d'enfouissement sur les valeurs des propriétés. Nous devons également remettre l'article du Conseil national de recherche sur les vibrations.

145

Et avant-hier, madame la présidente, on avait présenté des photographies du système de traitement des eaux, mais cependant, hier, on n'avait pas présenté parce que c'était des copies couleur, on n'avait pas de photocopieuse couleur. Donc, aujourd'hui, on remet la description visuelle, les photographies du système de traitement des eaux.

150

Donc, ce sont les documents que je vais remettre à votre analyste.

LA PRÉSIDENTE :

Du côté des personnes-ressources.

155

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente. On a les informations que vous aviez demandées concernant les camions qui arrivaient aux deux sites d'enfouissement. Le ministère est en train de faire la compilation. Aussitôt que la compilation va être terminée, on va vous les donner le plus rapidement possible.

160

Vous aviez aussi posé une question pour votre curiosité personnelle, à savoir pourquoi on interdit les camions d'importation des matières résiduelles, alors que les matières dangereuses justement étaient amenées. Monsieur Michel Bourret justement a eu l'information, qu'il va vous donner tout de suite après.

165

170 Vous aviez une autre question. C'était le nombre de fois qu'on va visiter les lieux d'enfouissement technique, les questions de surveillance. Ça varie. Évidemment, tout dépend toujours du risque du site. Pour les sites où il y a le plus de risque, ça peut aller jusqu'à douze fois par année. Donc, c'est une fois par mois. Mais pour d'autres sites où ça va très bien, c'est deux fois par année. C'est l'information.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. J'aurais une question sur cet élément-là.

M. JEAN MBARAGA :

180 Oui, madame la présidente. On va terminer en vous faisant parvenir aussi la fiche de contrôle des lieux d'enfouissement technique; autrement dit, quand notre Direction régionale va sur un lieu d'enfouissement technique, qu'est-ce qu'ils surveillent. J'ai un tableau que je pourrais vous déposer directement, mais on n'a pas eu l'occasion de le faire en douze copies, on le fera plus tard.

185 **LA PRÉSIDENTE :**

190 Très bien. Et lorsque vous faites une visite, un contrôle sur un site, est-ce que cette information-là est publique? Est-ce que vous avez une approche au ministère pour donner l'information aux citoyens sur ce que vous avez eu comme information lorsque vous avez visité le site et vos résultats d'analyse?

M. JEAN MBARAGA :

195 Oui, madame la présidente. Hier, on vous a répondu justement qu'il y a toujours la formation du comité de vigilance. C'est l'obligation réglementaire. Ce comité de vigilance fait le lien entre le promoteur, l'initiateur du projet avec les citoyens. Donc, tout ce qui est données de suivi, les membres du comité de vigilance, aussitôt qu'ils le demandent, ils l'obtiennent et peuvent les montrer justement aux citoyens.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

205 D'accord. Et est-ce que c'est la même chose pour les résultats des échantillons que le ministère prend lorsqu'il fait ses visites de contrôle? Est-ce que vous remettez l'information au comité de vigilance?

M. JEAN MBARAGA :

Si le comité de vigilance le demande, il va l'obtenir, alors que les autres c'était

210 automatique.

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas un automatisme.

215

M. JEAN MBARAGA :

C'est ça, ce n'est pas automatique, il faut qu'il le demande.

220

LA PRÉSIDENTE :

Et vous nous dites qu'un gestionnaire d'un site, bon, un site peut causer plus de risque qu'un autre à l'environnement. Vous êtes obligés d'aller plus souvent vérifier la qualité de la gestion.

225

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente. Il va recevoir plusieurs visites justement du ministère. Comme je vous le disais tantôt, ça peut aller jusqu'à douze fois par année, donc une fois par mois. C'est systématique, oui.

230

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Une question additionnelle. Vous parliez d'environ douze visites possibles annuellement pour certains sites. Est-ce que vous faites des prélèvements des échantillons dans le lixiviat ou est-ce qu'il arrive aussi d'analyser les gaz, les biogaz?

235

M. JEAN MBARAGA :

Oui, monsieur le commissaire. Oui, on fait les prélèvements et on fait des analyses aussi bien des eaux souterraines que du biogaz.

240

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Lors de chaque visite ou lors de certaines de ces visites?

245

M. JEAN MBARAGA :

Là, ça dépend. Justement, dans le tableau que je vais vous donner, ils montrent justement les fois qu'ils font des prélèvements, mais il n'y a pas de limite. Je dirais bien, ils ne doivent pas nécessairement, ils peuvent à chaque visite faire des prélèvements aussi bien des

250

eaux souterraines que des biogaz.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

255

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

260

La politique du développement durable stipule que c'est utilisateur-payeur ou pollueur-payeur, c'est-à-dire l'opération d'une entreprise qui fait en sorte qu'elle génère un risque à la société et que la société doit contrôler ce risque-là, doit d'une certaine façon contribuer pour le fait qu'il impose à la société une gestion de risque.

265

Dans le cas des lieux d'enfouissement sanitaire ou technique, est-ce qu'il y a une sorte de redevances qui revient au gouvernement, qui financerait les travaux de surveillance imposés par le fait qu'il y a une présence d'un site et qu'on doit contrôler ce site-là?

M. JEAN MBARAGA :

270

Un instant, madame la présidente, je vais consulter mon collègue et je vous reviens.

275

Vous avez raison, madame la présidente, effectivement il y a eu une volonté politique qui a été exprimée par un ministre de l'Environnement, mais les outils ou règlement tel qu'ils devaient passer justement pour pouvoir exiger du promoteur de payer le suivi et le contrôle, ces outils, la loi ou le règlement ne sont pas encore passés. Mais il y a une volonté politique qui a été exprimée publiquement, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

280

D'accord. On va attendre la réponse de votre collègue.

M. MICHEL BOURRET :

285

Bonjour. La question portait sur l'importation des matières résiduelles : pourquoi on a une interdiction d'importer les matières résiduelles non dangereuses et qu'il n'y en a pas au niveau des matières dangereuses? L'explication, c'est une question de volume de matières produites.

290

Au niveau des matières dangereuses, les quantités sont assez faibles et les moyens de traitement ou d'élimination ne justifient pas nécessairement d'avoir à l'intérieur d'une relativement petite communauté, comme au Québec, d'avoir tous les équipements nécessaires au traitement

ou à l'élimination de ces matières-là, ce qui fait en sorte qu'au Québec on ne fait pas seulement importer des matières dangereuses mais on exporte également.

295 Donc, on serait mal placés pour interdire l'importation, dans la mesure où on exporte. Ce qui n'est pas le cas au niveau des matières résiduelles non dangereuses, les volumes sont suffisamment importants pour justifier les équipements d'élimination spécifiques pour nos déchets et sans avoir ceux des régions externes.

300 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci. On avait posé des questions aussi au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Est-ce que vous avez des réponses pour nous? Si vous voulez vous approcher à la table.

305 **M. PATRICK AUTOTTE :**

 Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire!

310 **LA PRÉSIDENTE :**

 Bonjour. Vous présenter pour la sténo, toujours se présenter.

M. PATRICK AUTOTTE :

315 Oui. Patrick Autotte, ministère des Ressources naturelles.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

320

M. PATRICK AUTOTTE :

325 En premier lieu, je voudrais déposer une liste des usages ou types de projets qui sont permis sur les terres publiques, suite un peu aux interrogations par rapport à ça, sur quel genre de projet qui peut être fait sur les terres publiques ou proposé. J'aurais un document qui précise la nature des projets que, nous, on considère et qu'on peut émettre des droits par rapport à ça. J'aurais ça à déposer.

330 **LA PRÉSIDENTE :**

 D'accord.

M. PATRICK AUTOTTE :

335 Au niveau des questions plus autochtones, ce volet-là, s'il y avait eu des consultations, comme j'avais dit hier, non, il n'y a pas eu de consultation spécifiquement autochtone pour le site même proposé.

340 Par contre, on a eu des discussions justement ce matin avec des représentants, nous, chez nous qui s'occupent de la question et c'est certain que, en vertu de la politique gouvernementale, ce n'est pas juste le ministère des Ressources naturelles qui est tenu à faire de la consultation. C'est à la nouvelle politique de 2005 ou 2006, je n'ai pas les dates.

345 Effectivement, il serait de l'intention du ministère des Ressources naturelles avec peut-être une possibilité conjointe avec le ministère du Développement durable de procéder à une consultation formelle, si on veut, des communautés autochtones, qui serait plus spécifiquement la communauté de Kitigan Zibi qui aurait des supposément prétentions sur le territoire.

350 Alors, l'objectif, ça serait d'effectuer ces consultations-là ou du moins d'avoir une opinion de ce groupe-là avant même qu'il y ait un décret ou quelque chose en ce sens-là au niveau des activités de la commission ou par la suite au niveau du Conseil des ministres. On aimerait le faire le plus rapidement possible, ça c'est certain.

LA PRÉSIDENTE :

355 Oui, pour que les gens puissent avoir cette information-là, pourriez-vous présenter brièvement le document que vous déposez aujourd'hui pour les fins de discussion par la suite?

M. PATRICK AUTOTTE :

360 Oui. Le document pour les activités possibles?

LA PRÉSIDENTE :

365 Oui.

M. PATRICK AUTOTTE :

370 Oui, c'est un document de cinq pages qui décrit la liste des fins qui sont possibles sur le territoire. Rapidement, il y a des fins commerciales qui sont détaillées. Il y a des fins communautaires qui sont détaillées, des fins industrielles, des fins d'utilités publiques. Il y a quand même un bon inventaire. C'est presque deux cents, si on peut dire, d'usages qui peuvent faire l'objet de droit sur les terres publiques.

375 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce que ce document-là présente aussi les modalités pour... quelles sont les règles qui établissent l'accès ou non?

380 **M. PATRICK AUTOTTE :**

Non.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Non?

M. PATRICK AUTOTTE :

390 Non.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a une politique à votre ministère ou si c'est du cas à cas sans encadrement?

395

M. PATRICK AUTOTTE :

C'est beaucoup du cas à cas, c'est certain. Il n'y a pas dans la loi une démarche spécifique. On a un guide de promoteur présentement en élaboration, qui n'est pas final, qui balise un peu les projets majeurs, si on peut dire, mais il n'y a pas d'autres documents qui décrivent étape par étape. On a des procédures d'analyse, c'est certain là.

400

LA PRÉSIDENTE :

405 Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres informations que vous souhaiteriez... oui?

M. JACQUES NADEAU :

J'aimerais juste apporter un complément d'information à la commission. Hier, on a discuté quand même passablement de transport et l'étude d'impact environnemental du promoteur prenait pour compte qu'il n'y avait pas de transport qui se faisait après 18 h. Par contre, vérification de nous, la Ville de Gatineau, il peut arriver à l'occasion que des transports soient requis à l'extérieur de 18 h. Donc, des camions quittent le poste de transbordement.

410

415 Règle générale, la poste de transbordement, le dernier camion quitte vers 16 h 30, mais
il peut arriver dans certaines occasions où le volume de déchets est important, que les camions
aient à quitter plus tard. D'autant plus que maintenant avec le nouveau règlement sur
l'enfouissement et l'incinération, on ne peut plus laisser de déchets à l'intérieur du poste de
transbordement. Donc, on doit vidanger le plancher à tous les jours. Donc, c'est ce qui nous
420 amène à l'occasion d'avoir des camions qui quittent plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

425 Est-ce qu'on pourrait qualifier l'occasion? Une fois par quinze jours? Est-ce que ça arrive
régulièrement?

M. JACQUES NADEAU :

430 L'occasion, ça arrive, je dirais, c'est principalement par saison. C'est certain la période
estivale, ça arrive plus fréquemment. Mais, entre autres, en période du printemps où les gens
sont portés à faire le ménage dans leur résidence, donc le volume de déchets est beaucoup plus
important. Donc, à ce moment-là, il peut arriver le besoin d'avoir des camions qui quittent plus
tard le poste de transbordement.

435 **LA PRÉSIDENTE :**

Complément du côté du promoteur?

M. DENIS ROULEAU :

440 Tel que discuté plus tôt, exceptionnellement, bien entendu avec l'accord du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ça peut se faire, mais ça doit être
autorisé par le ministère, l'exception. Et quand c'est pour accueillir un, deux camions qui sont sur
la route, ça peut aller, oui.

445

LA PRÉSIDENTE :

Mais comment ça pourrait se gérer, ça, que le ministère devrait être appelé le soir tard et
puis à ce moment-là il y a une autorisation verbale? Comment ça fonctionne?

450

M. DENIS ROULEAU :

Il faudra discuter avec le ministère les modalités de comment on va y arriver, mais on peut
vous revenir avec un écrit sur la procédure qui pourrait être suivie.

455

M. JEAN MBARAGA :

C'est exact, madame la présidente. Compte tenu justement que c'est des cas occasionnels, il faut justement qu'on sache comment l'encadrer au point de vue administratif.

460

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que la MRC de Pontiac, est-ce que vous avez des documents à déposer?

465

M. PIERRE DUCHESNE :

Pierre Duchesne. Oui, monsieur le commissaire. Bonjour, madame la présidente. J'ai des documents à déposer, notamment en réponse avec la question qui a été demandée. Le budget annuel de la MRC de Pontiac pour l'année 2007 est de 1 597 250 \$, une augmentation de pratiquement 50 % étant donné les nouveaux mandats qu'on se donne pour cette année.

470

Pour ce qui est des demandes qui ont été formulées à la séance d'avant-hier soir, j'ai ici toutes les résolutions, les règlements, les documents relativement au projet du lieu d'enfouissement technique dans la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood, notamment une résolution qui identifie le site du projet comme étant un site d'intérêt régional, le règlement de contrôle intérimaire relativement à l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique chez nous. Et tout autre document pertinent ou relativement au projet, c'est inclus ici dans le document que j'ai à déposer.

475

480

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Est-ce que vous avez déjà déposé votre Plan de gestion de matières résiduelles?

485

M. PIERRE DUCHESNE :

Oui. Le règlement qui édicte le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pontiac a été adopté le 23 mai 2006. Il a été approuvé et donc il est entré en vigueur le 10 octobre 2006.

490

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais les documents ont été déposés à la commission?

495

M. PIERRE DUCHESNE :

Non, pas le Plan de gestion des matières résiduelles lui-même. Cependant, j'ai sorti un extrait du Plan de gestion concernant la question de l'élimination des matières résiduelles chez

nous, qui fait partie des documents qui seront déposés aujourd'hui.

500 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

C'est bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

505

Merci. Est-ce que ça complète pour les documents ou les questions laissées en suspens du côté des personnes-ressources?

M. JACQUES NADEAU :

510

Du côté de la Ville de Gatineau, suite à la rencontre d'avant hier soir, également on va déposer les extraits du Plan de gestion des matières résiduelles qui traitent la portion élimination des déchets dans le Plan de gestion pour la Ville de Gatineau.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, pour participer, pour poser des questions, le registre est ouvert. Il y a une question par intervention. Vous allez pouvoir vous réinscrire. Il y a des gens qui sont inscrits et certains d'entre eux ont indiqué qu'ils ne pourraient être ici ce soir. Alors, on va certainement les recevoir cet après-midi. C'est monsieur Steve Connolly qui est en premier. Oui?

520

M. RAY THOMAS :

(TRADUCTION) Mon nom est Ray Thomas. Hier après-midi, vous vous êtes rendu compte qu'il y avait une erreur à propos du groupe qui est contre ce site d'enfouissement et j'ai déposé ce document. J'en ai douze exemplaires. Et ce document a passé en revue justement l'étude sur l'environnement de LDC.

525

Les ingénieurs ont visité le site avec moi et nous avons passé en revue tout le site, et il y a des informations dans ce document qui suscitent des doutes, en ce qui nous concerne, à savoir s'il y a vraiment un bon aquifère dans ce site. Nous croyons que ça n'a pas été démontré et ce document porte sur cette question.

530

J'ai aussi toute une liste de questions que j'ai l'intention de vous poser, mais je ne veux pas m'enfermer dans des questions trop techniques cet après-midi, parce que je sais qu'on voulait s'attarder plus aux questions pour le ministère des Transports. Mais c'est l'ensemble des questions que je voulais aborder cet après-midi. Merci.

535

LA PRÉSIDENTE :

540

Merci. Alors, monsieur Steve Connolly, est-ce que vous avez des questions particulières quand même? Non? Monsieur Jean-Marc Boucher n'est pas présent. Monsieur Steve Fowler. Monsieur Zénon Chmielowski n'est pas là. Monsieur Patrick Fowler. Monsieur Michel Turcot. Monsieur Gerry Toomey. Monsieur Georges McCormick. Monsieur Ray Thomas.

545

M. ANDRÉ POULIN :

Madame la présidente, désolé de vous interrompre, c'est que notre spécialiste en hydrogéologie était présent hier après-midi. Cependant, il n'est pas ici aujourd'hui. J'ai entendu tantôt des questions sur la question du potentiel aquifère. Je pourrais demander à mon spécialiste en hydrogéologie d'être ici, il pourrait être ici dans une demi-heure, trois quarts d'heure. Donc, si vous désirez qu'il soit présent pour pouvoir répondre aux questions concernant l'hydrogéologie, le potentiel aquifère. On pensait que c'était réglé hier, mais c'est possible de le faire venir.

550

555

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être après la pause, vers 3 h 30, merci.

Alors, on vous entend.

560

M. RAY THOMAS :

(TRADUCTION) Mon nom est docteur Ray Thomas. Je ne vais pas poser des questions qui vont porter sur l'aquifère à ce moment-ci. J'aimerais me pencher sur des questions qui relèvent du ministère des Transports.

565

Les résidents le long de la 105 et la 301 vont être impactés assez négativement avec une augmentation de la circulation des camions avec ce mégadépotoir. Et au cours des audiences au lac Sainte-Marie, un résident qui habite à Kazabazua, dont la maison se trouve à quelques mètres de la route 105, sept fenêtres avaient été brisées en raison de la circulation des camions et on n'avait pas remplacé ses fenêtres parce qu'on ne couvre pas les dommages attribuables à la circulation avoisinante.

570

Alors, suite à l'information que nous avons obtenue en raison de la *Loi sur l'accès à l'information*, on disait que très peu de résidents se trouvaient à 30 mètres de la route 105 et 301.

575

Alors, ma question est la suivante. Combien de maisons entre Wakefield et l'intersection de la 105 et de la 301 se trouvent dans un rayon de 30 mètres de cette route?

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jacques Henry du ministère des Transports, est-ce que vous avez cette information?

585 **M. JACQUES HENRY :**

Bonjour! Pour répondre à la question de monsieur, on n'a pas d'inventaire à savoir quelle est la quantité de propriétés dont le rapprochement est à moins de 30 mètres des emprises routières. Ces informations-là, le ministère des Transports ne dispose pas de ce type d'information là.

590

Par contre, je ne sais pas si au niveau des MRC ou des municipalités, c'est une information qui peut être disponible. Mais au niveau du ministère, ce n'est pas une information dont on dispose.

595

LA PRÉSIDENTE :

Au niveau des MRC, est-ce que cette information-là peut être disponible?

600 **M. PIERRE DUCHESNE :**

Chez nous, nous n'avons pas cette information. Nous avons seulement les normes minimales que nous avons dû inclure dans notre schéma d'aménagement et de développement pour être conformes aux normes du ministère des Transports.

605

LA PRÉSIDENTE :

Et ces normes-là, maintenant elles sont en force, mais ça ne concerne pas les habitations qui ont été construites au préalable?

610

M. PIERRE DUCHESNE :

Exactement.

615 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, ce serait seulement une estimation, personne a les chiffres.

M. RAY THOMAS :

620

(TRADUCTION) Alors, les chiffres que nous avons, on disait qu'il y avait environ sept maisons. Et nous avons fait notre propre répertoire et nous avons noté qu'il y a 130 maisons dans cette distance. Et selon le rapport de l'étude sur l'impact environnemental, elle n'est pas correcte, elle n'est pas exacte quand on dit que c'est un impact minimal, parce c'est 130 maisons.

625

M. ANDRÉ POULIN :

630

Madame la présidente, quand nous avons évalué la question du transport, nous avons fait la recherche, tel qu'il a été présenté hier, relativement aux impacts dus à la vibration. Hier, il a été démontré par l'étude du Conseil national de recherche que plus on s'éloignait de la route, moins les vibrations avaient un impact. La question maintenant est de savoir à combien de mètres il y a un impact où ça peut occasionner des bris ou des impacts importants et moins importants.

635

Nous avons également regardé le nombre de maisons qui se situent entre Hull et Wakefield jusqu'à Lachute, parce qu'actuellement les camions empruntent la route 148, et le nombre de maisons entre Lachute et Gatineau est beaucoup plus important que sur la 105 et 131.

640

Les camions passent depuis 1991 sur cette route-là. Donc, il y a un très bon échantillonnage parce qu'on parle maintenant de seize ans d'expérience où tous les camions de Gatineau s'en vont soit, au début, à Saint-Jean-de-Matha, après ça a été Saint-Nicéphore un petit peu, après ça a été Sainte-Sophie. Et maintenant, c'est Lachute depuis 1997, je pense, peut-être que monsieur Nadeau pourrait me préciser les dates, depuis la fermeture du site.

645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

650

M. JACQUES NADEAU :

Les camions de la Ville de Gatineau, les déchets s'en vont au site de Lachute depuis 1998.

655

M. ANDRÉ POULIN :

1998, c'est ça. Donc, depuis la fermeture du site Cook en 1991, tous les camions empruntent la route 148. On parle d'une vingtaine de mille de maisons entre Gatineau et

660 Lachute, et le parcours de la 148, tandis que le nombre de maisons entre Gatineau et Danford Lake est environ de 3 000. Donc, la différence est très importante. Cependant, le nombre de maisons qui sont dans un rayon de 30 mètres n'a pas été inventorié, madame la présidente.

M. RAY THOMAS :

665 (TRADUCTION) Est-ce que le promoteur pense que la route 148 est comparable en matière de qualité à la 105 et à la 301?

M. ANDRÉ POULIN :

670 Madame la présidente, la 148, au point de vue de la qualité de la 148, je l'ai empruntée personnellement, mais je pense que pour faire une évaluation comparative entre la 148 et la 105, ce n'est pas à moi à passer la parole, c'est à vous à décider, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

675 Oui. Ministère des transports, est-ce que vous pouvez nous donner cette évaluation?

M. JACQUES HENRY :

680 Je n'ai pas de chiffres comme tels à vous citer. Par contre, ce qu'on peut mentionner, c'est que les volumes de circulation sont plus importants sur la route 148 par rapport à la 105. Il y a un volume important quand même jusqu'à la hauteur de Wakefield mais, passé Wakefield, les volumes diminuent considérablement.

685 Jusqu'à la hauteur de Wakefield, on parle d'environ 12 000 véhicules par jour et, passé Wakefield, les chiffres varient de 4 à 5 000 véhicules, alors que sur la route 148, quand on accède à la 148 à la hauteur de Masson, on est dans le 12 à 15 000 véhicules. Et par la suite, le débit se maintient de l'ordre de 8 à 9 000 véhicules jusqu'à la hauteur de Lachute. C'est qu'en termes de véhicules, en termes de débit de circulation, c'est beaucoup plus important sur la route 148 que sur la 105 dans son ensemble.

690 Puis également pour confirmer un peu ce que monsieur disait, effectivement, nous, on n'a pas l'inventaire comme tel de chacune des propriétés, mais on sait qu'il y a une prolifération plus grande des accès le long de la 148 par rapport à la route 105.

695 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. RAY THOMAS :

700

(TRADUCTION) Mon commentaire, c'est étant donné que les chiffres sont moindres et qu'il y aura une augmentation de la circulation sur la 105 et sur la 301 du point de vue pourcentage, par conséquent, l'impact, l'incident sera plus important aussi.

705

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que monsieur Renato Livinal est ici?

M. RENATO LIVINAL :

710

Bonjour, madame la présidente, commissaire. (TRADUCTION) Mon nom est professeur Renato Livinal. Bon après-midi, mesdames et messieurs. Je suis le propriétaire de 400 acres lac Miljour Estate et un collaborateur d'une association d'un parc naturel depuis 1987. Je vous remercie de cette occasion que vous m'offrez de prendre la parole.

715

Au cours des deux dernières années, la Municipalité de Danford Lake est dans une impasse et avec la Municipalité régionale de comté de Pontiac aussi. J'ai beaucoup appris et, depuis deux jours, j'ai appris qu'il y a un manque de collaboration entre le promoteur LDC pour présenter ma deuxième question.

720

Alors, ma question a deux volets. Un, que LDC et la Municipalité du lac Danford sont-ils au courant des efforts...

L'INTERPRÈTE :

725

Je regrette, je viens de perdre le son. Je suis désolée. Demandez-lui, s'il vous plaît, de recommencer, ça nous revient. Madame la présidente, demandez-lui tout simplement de reprendre sa phrase. Désolée du contretemps.

730

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Pouvez-vous reprendre votre phrase?

M. RENATO LIVINAL :

735

(TRADUCTION) Ma question est en deux volets. A) est-ce que LDC et la Municipalité de Danford Lake sont-ils au courant des efforts soutenus par le projet du lac Miljour et le Mont O'Brien association de tous les efforts pour établir un parc naturel et une communauté écologique?

740 Deuxième partie, b) maintenant, dans les différents rapports que nous avons reçus de la
part des ministères, on a indiqué que le site d'enfouissement aurait un impact négligeable sur la
population et l'environnement. Et avec l'Association du mont O'Brien, quelles sont les recherches
identifiables et mesurables qui ont été menées pour soutenir ces réclamations qui ont été faites
devant la commission? Et merci, madame la présidente et monsieur le commissaire.

745 J'aimerais, madame la présidente, vous déposer des documents qui vont à l'encontre des
présentations qui ont été faites hier. Est-ce que vous me permettez de présenter ces documents?

LA PRÉSIDENTE :

750 Oui. Vous présentez les documents?

M. RENATO LIVINAL :

755 (TRADUCTION) Alors hier, le LDC a fait une réclamation et maintenant j'aimerais la
passer en revue. On parlait de la route, les accidents qui ont eu lieu sur la route 105, 301 et sur
la route également 148, et j'aimerais bien voir cette acétate de nouveau s'ils voulaient l'afficher à
l'écran, s'il vous plaît.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

On va présenter les résultats et ensuite on reviendra sur la question initiale.

M. PATRICK GAGNON :

765 Patrick Gagnon. Bonjour, madame la présidente.

770 Donc, c'est l'acétate. Donc, à partir des recensements des accidents fournis par le
ministère des Transports, nous avons identifié tous les accidents impliquant un camion et un
véhicule qui se sont produits du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2006.

775 Donc, sur l'acétate que nous présentons, on y voit les accidents impliquant un camion et
un véhicule. Donc, les accidents impliquant un camion qui sort de route n'ont pas été recensés...
sont recensés, mais ne sont pas présentés sur l'acétate. Mais si on tient compte des accidents
impliquant un véhicule, qui sont les plus dommageables, sur la 301, le 1er janvier 2002 au 31
décembre 2006, il y a eu deux accidents impliquant un camion et un véhicule, donc un accident
avec blessures graves et un accident avec dommages matériels seulement.

780 Sur la 105, nous avons recensé 52 accidents impliquant un camion et un véhicule, sur un
total de 955 accidents recensés, donc impliquant tous les véhicules. Sur les 52 accidents
recensés impliquant un camion et un véhicule, deux accidents avec décès. Donc, c'est toujours
déplorable ces accidents-là, je tiens à le mentionner. Je ne l'ai pas mis sur l'acétate pour dire que
ce n'est pas grave, c'est toujours déplorable. Mais on voit qu'il y a eu deux accidents avec décès
785 impliquant un camion et un véhicule, 2 accidents avec blessures graves, 7 accidents avec
blessures légères et 41 autres accidents avec dommages matériels seulement.

Donc, sur l'ensemble des 955 accidents, on voit qu'il y a 52 accidents impliquant les
camions et un véhicule, malgré que ces routes-là ont en moyenne entre 14 % et 18 % de camions
sur le DJMA.

790

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Madame la présidente, ce que je tente d'établir ou j'aimerais établir,
dans le journal de Low ou dans le journal de Wakefield, au Québec, La Pêche a le nombre le plus
795 élevé d'accidents sur la route, et le rapport ou la recherche qui a été faite par le Service de la
police de Wakefield, cela ne va pas avec la présentation de LDC. Il n'y a pas de corroboration
entre les deux, d'après ce que la police de Wakefield dit dans ses rapports et le rapport de LDC.

Alors, c'est un autre point que je voulais soulever, apporter à votre attention. Alors, il y a
vraiment des anomalies dans les deux présentations et des anomalies dans la présentation de la
800 LDC, et je voulais que vous en teniez compte.

Maintenant, la deuxième partie de ma question, c'est une autre...

LA PRÉSIDENTE :

805

Avant d'aller vers la deuxième partie de votre question, ministère des Transports, est-ce
que vous avez des informations additionnelles à fournir à la commission sur cet élément?

M. JACQUES HENRY :

810

Moi, je n'ai pas de précision en rapport avec le nombre d'accidents. En tout cas,
monsieur a mentionné que ce qui est indiqué dans l'acétate ne correspondait pas avec un article
qui a été fourni par le corps policier de la MRC des Collines, je crois.

815

En tout cas, si la commission le désire, on pourrait en faire la vérification et vous fournir
les chiffres. Le promoteur mentionne que les valeurs qui sont indiquées proviennent du ministère.
Au besoin, on pourra vous fournir les valeurs qu'on a au ministère.

LA PRÉSIDENTE :

820

Merci. Vous pouvez continuer.

M. RENATO LIVINAL :

825

(TRADUCTION) Merci. L'autre anomalie, madame la présidente, traite de la première présentation de LDC qui porte sur un dépliant qui a été émis au début, intitulé *Les faits, les données*. C'est un document qui a été utilisé pour promouvoir le mégadépotoir pour notre village et ça nous a induits en erreur. Parce que vous voyez, on a des belles vues de terrasses vertes, des familles avec leurs enfants et j'imagine une famille juste à côté d'un dépotoir.

830

Et dans leur affirmation dans ce document, à la page... bon, il n'y a pas de page, ce n'est pas numéroté, mais je vais vous le montrer, on dit qu'il y aura des avantages économiques qui sont établies à 16 M\$ ou 60 M\$, c'est 16 ou 60, et qu'il y aura 22 à 37 emplois et une feuille de paye de 1,5 M\$ par année, et nous croyons que d'après la nature des travaux et les activités

835

seront étudiées. Ça, c'était au début.

Et d'après un document du BAPE que j'ai été en mesure de télécharger de votre site Web la semaine dernière, au bas de la page de ce document, on parle maintenant: (FIN TRADUCTION)

840

Le principal impact susceptible de devenir une fois des mesures d'atténuation concernant la sécurité routière et raison de l'augmentation de la circulation associée au transport des matières résiduelles, une répercussion positive d'exploitation sur le site sera liée à la création d'une douzaine d'emplois dont quatre à six seront permanents.

845

(TRADUCTION) Alors, madame la présidente, j'aimerais vous dire que, au début jusqu'à maintenant et même jusqu'à l'avenir, on voit qu'il y a beaucoup de changements qui ont été apportés à la position affichée par le promoteur. Alors, il y a beaucoup d'autres anomalies qui pourraient surgir. Alors, la crédibilité de LDC doit être mise en doute par le ministère et le projet...

850

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, je comprends que ce sont des documents qui présentent de l'information différente; on va accepter le dépôt. Mais là, on va revenir sur votre question principale. Alors, la question va être adressée d'abord au promoteur, ensuite à la municipalité et à la MRC.

855

M. DENIS ROULEAU :

Je vous remercie, madame la présidente. Concernant les impacts causés par le projet

860 concernant monsieur spécifiquement, il faut noter que la propriété dont monsieur est propriétaire et qu'il...

LA PRÉSIDENTE :

865 Est-ce qu'on peut voir approximativement sur une carte...

M. DENIS ROULEAU :

Approximativement?

870

LA PRÉSIDENTE :

... de quoi on parle? Préparez la carte.

875

M. DENIS ROULEAU :

Madame la présidente, la propriété à monsieur Livinal, je crois qu'elle est dans ce coin-ci, oui, environ à 2 kilomètres des limites du site et la propriété comme telle...

880

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez confirmer si c'est cet endroit que vous parlez?

M. RENATO LIVINAL :

885

La mappe que monsieur Rouleau démontre n'est pas assez claire pour identifier exactement où est-ce que ma propriété reste. Moi, j'ai un plan, un projet d'assemblage que c'était pour mon propre arpenteur géomètre qui fait voir clairement où est-ce que le projet est.

890

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez leur montrer pour qu'ils le situent pour les gens dans la salle. Vous n'avez pas rien pour le...

895

M. DENIS ROULEAU :

Je peux peut-être repérer monsieur Livinal avec des points de repère qu'il connaît, par contre. Monsieur Livinal, cette propriété ici serait la propriété à monsieur Graveline. Ici, on verrait le chemin d'accès menant au dépôt en tranchée. Et vous, votre propriété est directement voisine du dépôt en tranchée.

900

M. RENATO LIVINAL :

That's correct.

905

M. DENIS ROULEAU :

Alors, tel que mentionné, la propriété de monsieur Livinal est directement voisine du dépôt en tranchée existant, où jusqu'à dernièrement on brûlait les déchets d'ailleurs.

910

Les lois québécoises défendent ou empêchent la construction d'une maison ou d'un puits pour l'eau potable à l'intérieur de 500 mètres d'un dépôt en tranchée. Et d'ailleurs, dans les démarches pour faire approuver un projet immobilier, lorsque monsieur Livinal ira de l'avant avec son projet et demandera les permis nécessaires, il aura besoin de la signature d'un hydrogéologue concernant le 500 mètres. Et à ce qu'on me dit, selon les règles de l'art, un hydrogéologue ne signe pas à moins de 1 kilomètre, donc 1 000 mètres. Alors, ce qui couvre à peu près en entier la propriété de monsieur Livinal pour le développement.

915

Maintenant, dans nos discussions initiales avec la municipalité, nous avons offert de nettoyer ce dépôt en tranchée, soit en enlevant toute source de contaminant, en enlevant les déchets qui étaient présents dans le dépôt en tranchée, donc en enlevant la source potentielle de pollution, si vous voulez, et d'enfouir ces matières-là dans le lieu d'enfouissement technique pour ainsi dire enlever tout potentiel de contamination future.

920

Alors, tout ceci pour dire, madame la présidente, que, à mon opinion, la seule chance que monsieur Livinal aurait de développer ses terrains serait si nous sommes présents avec le lieu d'enfouissement technique à Alveyn-et-Cawood.

925

Maintenant, en ce qui concerne les impacts, si on agrandit le rayon et on parle d'impact à la grandeur de la communauté, je cède la parole à monsieur Poulin.

930

LA PRÉSIDENTE :

Mais avant que monsieur Poulin commence son intervention, pouvez-vous nous dire si effectivement la proposition que vous aviez faite à la municipalité de nettoyer le dépôt en tranchée, est-ce que ça tient toujours ça?

935

M. DENIS ROULEAU :

L'offre est toujours là.

940

LA PRÉSIDENTE :

Et comment la municipalité a réagi?

945

M. DENIS ROULEAU :

Elle a réagi favorablement. Elle n'a pas encore signé de deuxième entente. Il y a une entente que j'ai mentionné qui a été signée face au 2 \$ la tonne, ce qui est complété. Il y a une autre entente qui est en négociation, tous les items sont sur la table avec la municipalité, c'est en cours de discussion. Mais ça a été offert du départ et c'est toujours offert.

950

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a un contrat qui serait...

955

M. DENIS ROULEAU :

Oui, tout à fait. Ce serait une entente signée, un protocole d'entente en bonne et due forme. On s'engage à le faire.

960

LA PRÉSIDENTE :

Comme mesure compensatoire.

965

M. DENIS ROULEAU :

Compensatoire à la municipalité.

970

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Monsieur Rouleau, si vous dites que vous seriez disposés à enlever les déchets du dépôt en tranchée, allez-vous vérifier si la nappe phréatique est contaminée? Et si elle l'était, qu'est-ce qu'il serait possible de faire?

975

M. DENIS ROULEAU :

Nous n'acceptons pas les responsabilités environnementales d'un site de la sorte, non. Non, pas du tout. Nous enlevons tout potentiel ou toutes les matières qui peuvent causer des ennuis, mais nous n'acceptons aucunement le...

980

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Ce que je veux dire, est-ce que le développement serait possible même si les déchets sont partis mais si la nappe reste contaminée?

985

M. DENIS ROULEAU :

990 Si elle est déjà contaminée, je l'ignore. Alors, ça peut avoir un impact, tout à fait, vous avez raison, monsieur le commissaire, mais j'ignore quelle est la situation actuelle. Et la réglementation actuelle qui concerne les dépôts en tranchée, je ne crois pas qu'elle exige un suivi des eaux souterraines comme vous le mentionnez.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

995 Merci.

M. ANDRÉ POULIN :

1000 Évidemment, l'étude d'impact, ce serait compliqué de tout résumer l'identification et l'évaluation des impacts.

1005 Concernant spécifiquement la question du mont O'Brien, vous comprendrez en regardant la figure que le mont O'Brien se situe à la limite finalement de la zone d'étude d'influence du site d'enfouissement. Mais même si on avait un rayon de 3 kilomètres qui engloberait le mont O'Brien, il a été démontré qu'à l'intérieur du rayon de 2 kilomètres, c'est-à-dire l'intérieur de la zone d'étude d'impact, le bilan qui a été fait dans les documents par notre équipe démontre dans la section 6 de l'étude d'impact... et je vais résumer la conclusion de toute l'étude d'impact à la section 6.3, *Bilan des impacts et des mesures d'atténuation*, à la page 280 du document PR3.1, qui est le rapport principal.

1010
1015 Donc, les impacts résiduels, c'est-à-dire après la mise en oeuvre des mesures d'atténuation qui ont été citées lors de la description en début de séance, les mesures d'atténuation pour les biogaz, le captage des eaux, le traitement de lixiviat, etc., etc., donc les impacts résiduels après la mise en oeuvre de l'application des mesures d'atténuation, de même que tout l'ensemble des mesures, permet de constater que les impacts résiduels associés au projet d'établissement du site d'enfouissement seront négligeables à faibles.

1020 C'est notre conclusion, madame la présidente, monsieur le commissaire, et nous la maintenons. Donc, étant donné que le mont O'Brien est à... tout ce qui est à l'intérieur de 2 kilomètres, on respecte toutes les normes. Il y a quand même des impacts négligeables à faibles.

On ne dit pas qu'il n'y a pas d'impact après l'application des mesures d'atténuation, mais les impacts ne sont pas de moyens à importants.

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté de la MRC, est-ce que vous avez de l'information concernant justement les démarches qui sont faites pour le mont O'Brien? Est-ce qu'il y a de la collaboration du milieu?

Comment ça va évoluer ce dossier-là?

1030

M. PIERRE DUCHESNE :

Madame la présidente, je vais tenter de me rappeler un peu les démarches qui ont été entreprises depuis que je suis en fonction à la MRC de Pontiac. Je suis là depuis mars 2000.

1035

Je sais que l'Association du mont O'Brien, dans le temps c'était, si je me rappelle bien, madame Michelle Sura qui était la présidente, m'avait déjà approché concernant le projet. Elle me l'avait présenté dans ses menus détails.

1040

Nous, dans notre schéma d'aménagement et de développement, on a identifié le mont O'Brien comme un site d'intérêt régional sur le plan esthétique, mais il n'y a aucune autre orientation, objectif ou encore de mesure pour protéger le site en question.

1045

Il y a eu d'autres approches qui ont été faites auprès de la MRC de Pontiac par cette association et, de façon générale, on a répondu de façon négative puisqu'on voulait connaître quel était leur plan de développement. On a exigé un plan de développement pour connaître les orientations qu'ils se donnaient en termes de développement du site.

1050

Et nous avons adopté une résolution, là je peux me tromper dans le mois, mais au moins c'est en 2006. On leur a demandé par résolution que nous soit soumis un plan de développement du site afin que nous puissions appuyer tout projet qui pourrait avoir lieu au mont O'Brien. Et nous sommes toujours en attente aujourd'hui.

1055

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a un plan de développement qui est en préparation?

1060

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Madame la présidente, le projet est un projet qui évolue depuis l'an 2000, en fait même avant, bien avant l'arrivée de LDC sur la scène. Nous parlons ici... nous traitons avec le maire de la Municipalité d'Alleyne-et-Cawood et nous avons parlé avec l'inspecteur, l'ancien inspecteur, et nous avons eu plusieurs réunions concernant justement ce projet de développement, d'aménagement.

1065

À ce moment-là, la propriété était zonée loisir ou récréative. Je parle de la fin des années 80, début des années 90. À ce moment-là, nous avons le feu vert de la municipalité et ça a été à la suite de plusieurs réunions.

1070

Et à cause de la réponse positive et des encouragements que nous avons reçus de la

municipalité, j'ai commencé justement le projet d'aménagement de ma propriété sur une base d'écotourisme et en collaboration avec l'Association de mont O'Brien. En 2000, j'ai accepté de donner le droit de passage à l'Association. Donc, ça veut dire qu'ils peuvent avoir accès au lac O'Brien et au mont O'Brien. Parce que c'est le seul moyen d'avoir accès à l'arrière de la propriété.

1075

Donc, nous avons travaillé là-dessus, madame la présidente, pendant toutes ces années...

1080

LA PRÉSIDENTE :

Rapidement parce qu'il y a beaucoup de gens et on doit aller du côté du ministère des Transports.

1085

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) La conclusion, c'est que avec les encouragements de la municipalité et ces encouragements venaient du fait que ce qu'on nous disait, tout ce qu'on avait à faire, c'était à demander un permis de construire de 50 \$ et c'est tout.

1090

Quand monsieur Rouleau est arrivé sur la scène, le maire m'a contacté, il est venu me voir personnellement chez moi avec l'inspecteur et il m'a encouragé à appuyer le projet de LDC en me disant qu'ils allaient, en fait, nettoyer mon dépotoir qui est à l'arrière de ma propriété, et ça a été corroboré par le maire et l'inspecteur. Et si j'appuyais ça, bien, ils nettoieraient donc ce dépotoir qui est à l'arrière de la propriété.

1095

J'ai refusé, bien sûr. Alors, depuis lors, on m'a fait tous les obstacles possibles et d'un seul coup, on découvre toutes sortes de règlements, des règlements qui n'existaient pas avant l'apparition de monsieur Rouleau sur la scène.

1100

Ce que je veux montrer au bureau, c'est que la municipalité fonctionne avec très peu d'argent. Il y avait un plan qui a été préparé sur une nappe de papier quasiment, pour vous montrer comment les choses étaient gérés à la municipalité. Puis d'un seul coup, là, ça y est, il y a toutes sortes d'objections, de règlements et maintenant ils refusent de me donner un permis de construire.

1105

Et non seulement à cause de leur dernier règlement, en fait il y a un règlement qui va tuer toute ma propriété. Mais ils refusent de me donner même un permis de construire une seule maison. Et ça, ce sont des mesures de rétorsion, ce sont des représailles parce que je n'appuie pas leur projet.

1110

LA PRÉSIDENTE :

Pour le mont O'Brien, est-ce qu'il y a un plan qui est en préparation?

1115

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Le plan pour le mont O'Brien, ça continue depuis 2000, parce qu'on a construit la route déjà. On a prouvé qu'on a construit la route, on peut le prouver, avec des bénévoles et avec la participation de la municipalité de l'époque.

1120

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il y a un plan pour la mise en valeur?

1125

M. RENATO LIVINAL :

(TRADUCTION) Il y a plusieurs documents que je n'ai pas en ma possession, mais que possède le président de l'Association.

1130

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous vérifier s'il y a tout simplement un plan qui présente...

1135

Je suppose que c'est ce genre de documents que vous demandez, une description du type...

M. PIERRE DUCHESNE :

1140

C'est exactement ça, on veut connaître les limites du site en question. Nous ne connaissons pas, nous ne savons pas quels sont les projets de l'Association pour la mise en valeur de la montagne. En fait, c'est une montagne.

1145

Si vous me permettez, madame la présidente, je vais faire un complément d'information. Nous, on a quand même demandé au moins trois fois, depuis 2000, ce plan, et jamais ça nous a été présenté. Et nous avons déjà fait des discussions à l'effet de pouvoir créer éventuellement un parc régional chez nous au mont O'Brien. Nous avons les pouvoirs de le faire à la MRC de Pontiac, ça découle de la *Loi sur les compétences municipales*. Et malheureusement, comme il n'y a pas eu de suite, on a tout simplement arrêté la démarche, on attend.

1150

LA PRÉSIDENTE :

1155 On peut avoir d'autres informations du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune? Puis ensuite, on va passer à un autre intervenant. Vous nous parlerez de tout ça lors de la présentation de votre mémoire.

M. RENATO LIVINAL :

1160 Thank you.

M. PATRICK AUTOTTE :

1165 Oui. Patrick Autotte. Juste en complément d'information sur un plan possible de l'Association du mont O'Brien, il faut rappeler que les terrains qui sont là, c'est des terres publiques au mont O'Brien et il y a eu une demande de l'Association pour aménager dans les années passées un chemin d'accès, comme je pense que monsieur parle, qui devait faire l'objet tout simplement d'une autorisation du ministère des Ressources naturelles pour construire un chemin d'accès, et ça a été fait.

1170 Mais il y a aussi eu une demande, l'année passée ou l'autre d'avant, pour quelques pistes de sentiers pédestres, mais ce n'est pas un plan spécifiquement. Ça a été des tracés soumis sous forme d'une carte pour quelques sentiers pédestres et le dossier est toujours en analyse. Il n'y a pas eu d'autorisation donnée par le ministère encore là-dedans, mais il y a un semblant de projet, si je peux m'exprimer ainsi. Il y a quand même une volonté de l'Association du mont
1175 O'Brien d'aménager des sentiers pédestres. Et à ma toute connaissance, je pense c'est plus pour régulariser des sentiers peut-être existants.

LA PRÉSIDENTE :

1180 D'accord. Alors, ce qu'on comprend, c'est que le ministère et la MRC souhaiteraient avoir une information un petit peu plus détaillée au niveau des plans. Rapidement pour passer à d'autre chose.

M. PIERRE DUCHESNE :

1185 Court complément d'information, la dernière fois qu'ils nous ont demandé... monsieur Autotte parlait de sentiers à régulariser. On a eu simplement une très brève description de ces sentiers-là, mais malheureusement nous n'étions pas en mesure de les localiser sur carte. À ce moment-là, il est difficile pour nous d'appuyer un projet.

1190 **M. RENATO LIVINAL :**

Madame la présidente, j'ai la mappe qui a été voir les sentiers que monsieur parle. Je

ne l'ai pas malheureusement avec moi, mais je peux faire soumettre ça.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Alors oui, un petit complément là-dessus? Il y a beaucoup de monde d'inscrit.

1200

M. ANDRÉ POULIN :

Non, c'est juste pour terminer pour la question des statistiques. Peut-être pour faciliter le travail du ministère des Transports au point de vue de la sécurité, des statistiques d'accidents, les statistiques proviennent d'un courriel du ministère des Transports à nous. Alors nous sommes prêts, madame la présidente, à déposer le courriel du ministère des Transports qui nous a donné les résultats des statistiques.

1205

LA PRÉSIDENTE :

Et ces statistiques, ministère des Transports, vous les recevez de la Sécurité?

1210

M. JACQUES HENRY :

En fait, on reçoit ça de la SAAQ.

1215

LA PRÉSIDENTE :

De la Sûreté du Québec?

1220

M. JACQUES HENRY :

La SAAQ nous transmet ça quatre fois par année environ par lots et puis on a des... en tout cas, c'est tout informatisé chez nous. On a tous les accidents mortels, on a toute la gravité, la nature, la typologie des accidents. On a toute l'information.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vos statistiques sont les statistiques officielles du gouvernement.

1230

M. JACQUES HENRY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1235

Merci. Alors, vous pourrez compléter sur cet aspect-là lors de la présentation de votre mémoire. Ce qu'on comprend, c'est que ça prend vraiment pour le mont O'Brien une description plus détaillée de la proposition d'aménagement.

1240

M. RENATO LIVINAL :

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Je vous invite à vous rencontrer sur cette question-là plus tard.

M. RENATO LIVINAL :

1250

Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur John Edwards.

1255

M. JOHN EDWARDS :

1260

(TRADUCTION) Madame la présidente, monsieur le commissaire, il y a deux jours j'ai demandé pourquoi le promoteur... quelle était sa position au sujet d'un référendum. Il était en faveur d'un référendum pour un dépotoir à Quyon, mais pas pour Danford. À ce moment-là, il m'a donné une réponse très concise. Il a dit: «Dans le cas de Quyon, c'était une propriété privée. Un référendum était obligatoire. Dans le cas de Danford, c'est une propriété publique, c'est différent.»

1265

Mais ce n'est pas tout. À mon avis, enfin, le promoteur a organisé une réunion avec des représentants de la Municipalité de Québec-Ouest début 2006, probablement dans l'immeuble où nous étions hier ou près du lac Sainte-Marie. Une des personnes présentes était un conseiller de la Municipalité de Low, Steve Connolly et il a dit par écrit qu'il a posé la question suivante au maire de Danford et au promoteur.

1270

Et voici la question: «Si les 22 études environnementales concernant le mégadépotoir de Danford Lake étaient jugées acceptables, mais que la majorité de la population était toujours opposée à l'aménagement de ce site, est-ce que vous iriez quand même de l'avant avec la proposition, avec le projet?»

1275 Selon ce rapport écrit de Steve Connolly, monsieur Rouleau et le maire ont dit : dans une telle situation, ils n'iraient pas de l'avant. Et il a continué dans son rapport écrit, que je déposerai devant le bureau, que ces deux personnes semblent honnêtes et sincères dans leur réponse.

1280 De plus, dans une communication antérieure avec la Municipalité de Gatineau en juin 2005, le promoteur, voulant avoir l'appui de cette municipalité à sa proposition, a dit qu'après consultation préliminaire, près de 100 % de la communauté locale est en faveur du projet. Encore une fois, nous pouvons déposer ce document si vous le voulez.

1285 Alors, ma question est la suivante. Quand est-ce que le promoteur a-t-il réalisé qu'une majorité importante de la population de Allyn-et-Cawood était opposée à son projet?

M. DENIS ROULEAU :

1290 Du départ, madame la présidente, nos initiatives d'informer la population soit par des envois postaux, par tous les moyens, par la formation d'un comité où, mois après mois, nous recevions de nouvelles personnes qui venaient assister aux rencontres, ça devenait finalement des sessions questions-réponses. Les gens partaient, selon moi, satisfaits. Il n'y a pas eu de démonstration d'objection lors de ces rencontres.

1295 Ce n'est que beaucoup plus tard que la coalition s'est manifestée et que les oppositions se sont manifestées. En fait, c'était lors de la présentation de l'étude, immédiatement avant le dépôt de l'étude d'impact, pas l'avis de projet. Nous avons aussi fait une présentation pour présenter l'avis de projet, nous avons invité les gens. Par la suite, nous avons déposé l'avis de projet. Nous avons passé tout près d'une année à compléter l'étude d'impact sans manifestation. Et juste
1300 comme nous allions soumettre l'étude d'impact, cette opposition s'est manifestée.

Au stade où nous en étions avec une étude complétée et l'appui que je considère des résidents permanents, des gens qui vivent avec la réalité de vivre dans le Pontiac, qui doivent gagner leur vie dans le Pontiac, c'est leur réalité quotidienne, ces gens-là, et je crois qu'un
1305 groupe de citoyens permanents ont fait circuler une pétition et qu'ils vous la soumettront lors des mémoires, démontre que tout au moins plus de 50 % des résidents permanents appuient fortement le projet.

M. JOHN EDWARDS :

1310 (TRADUCTION) Madame la présidente, je ne suis pas sûr de ce que dit le promoteur. Est-ce qu'il suggère que les contribuables qui consacrent une bonne partie de l'année à leur logement saisonnier, qui ont le droit de voter dans des élections, ce sont des citoyens de seconde classe?

1315

M. DENIS ROULEAU :

1320

Je ne prétends pas ça du tout, madame. J'ai tout le respect. Je suis propriétaire d'un chalet dans cette municipalité-là, ce serait de me dénigrer moi-même de faire une affirmation de la sorte.

1325

Le fait que nous n'exploitions pas le site les fins de semaine, douze mois par année, donc dans la période où pour la grande majorité ces gens-là viennent à leur résidence secondaire, le fait que nous sommes très loin et très isolés de ces résidences secondaires, et que, selon les résultats de l'étude, que les impacts sont tout à fait minimaux surtout face à ces gens-là, non, je crois que l'affirmation n'est pas juste.

M. JOHN EDWARDS :

1330

(TRADUCTION) Est-ce que le promoteur accepte qu'il y ait une majorité substantielle des propriétaires d'Alleyn-et-Cawood qui sont opposés à ce projet?

M. DENIS ROULEAU :

1335

Madame la présidente, il me semble très évident, oui, qu'il y a un fort pourcentage, de dire que c'est plus, que c'est moins, je l'ignore, mais qu'il est évident qu'il y a un fort pourcentage de propriétaires de résidences secondaires qui sont contre le projet, je l'avoue.

M. JOHN EDWARDS :

1340

(TRADUCTION) Et les résidents permanents aussi. J'ai une brève question à poser au ministère des Affaires municipales qui est représenté ici, je crois.

1345

Voici ma question. Même s'il était techniquement légal, est-ce qu'il était approprié et est-ce qu'il est approprié de laisser de côté ou d'ignorer un référendum, de ne pas tenir un référendum qui avait été promis aux propriétaires d'Alleyn-et-Cawood et de protéger, en fait, le paiement du promoteur à la municipalité d'une somme annuelle pendant chacune des trente prochaines années qui pourrait être égale à son budget actuel.

1350

Deuxièmement, de protéger le même type de paiement à la Municipalité régionale de Pontiac qui est envisagé par le promoteur pendant les trente prochaines années, ce qui pourrait représenter un tiers de son budget actuel, et d'appuyer les ambitions du promoteur, d'obtenir un monopole très rentable sur l'élimination des déchets dans l'Outaouais?

1355

M. PIERRE RICARD :

Madame la présidente, monsieur le commissaire, pour ce qui est du référendum, je l'ai

dit hier soir, c'est une volonté qui relève uniquement du conseil municipal et c'est une question d'opportunité politique.

1360

Les élus municipaux sont le conseil d'administration de la municipalité. Ils ont été élus par l'ensemble de la population et ils assument les responsabilités qui vont avec le fait d'être des élus municipaux. C'est-à-dire qu'ils sont imputables, ils légifèrent, ils administrent la municipalité et évidemment tout cela en ayant toujours en arrière le bien des citoyens, bien sûr, mais le bien aussi de la municipalité, c'est-à-dire l'entité juridique.

1365

Alors, la question de savoir si c'est moral ou correct ou pas correct, ça appartient aux élus municipaux. Ça n'appartient pas aux Affaires municipales de dire si c'est correct ou pas correct. Je suis désolé, mais je ne peux pas aller plus loin que cela. C'est une question d'opportunité politique. Et hier, je le disais: «Une municipalité, c'est un gouvernement, et ils ont un certain degré d'autonomie qui est couvert par la loi.»

1370

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous inviterais à en parler dans votre mémoire. Parce que là, on a couvert beaucoup l'aspect du référendum.

1375

M. JOHN EDWARDS :

Merci.

1380

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Shannon Martin est ici? Madame Linda Cronk?

1385

Madame Cindy Duncan-McMillan?

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire. Mon nom est Cindy Duncan-McMillan. Je suis la présidente du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau.

1390

(TRADUCTION) La politique d'eau du Québec qui a été annoncée par le ministre du Développement durable a établi un système de gestion du bassin versant. Le comité, son mandat, c'est d'améliorer et de protéger la qualité de l'eau du bassin versant et de l'ensemble de ce bassin versant, quelles que soient les limites. Alors, évidemment, nous sommes limités par la géographie et pas par les municipalités et pas par les MRC.

1395

1400 La rivière Picanoc est un tributaire de la rivière Gatineau. Elle est très importante cette
rivière. La qualité de la rivière Picanoc et nous, au comité du bassin versant, on doit la protéger.
Et j'aimerais vous dire, madame la présidente et monsieur le commissaire, la préoccupation que
nous avons pour la conservation de la qualité de l'eau de la rivière Picanoc.

1405 Et ça a été souligné à maintes reprises dans le cadre de nos consultations publiques.
Ces consultations publiques font partie du mandat que nous avons reçu du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

1410 Hier, au mont Sainte-Marie, nous avons entendu qu'il y aurait du lixiviat dans la rivière
Picanoc. Le promoteur et le ministère ont dit que ça va avoir lieu. Cependant, on se posait la
question à savoir quand et pas si ça va se produire.

Alors, au nom de notre comité, il y a une table de concertation qui est financée et guidée
par le ministère de l'Environnement du Québec, j'aimerais poser la question suivante.

1415 Étant donné que le ministère a reconnu publiquement que le lixiviat se produira dans cette
rivière, est-ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est
prêt à accepter la dégradation inévitable de cette rivière Picanoc et aussi de la rivière Gatineau?

LA PRÉSIDENTE :

1420 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. JEAN MBARAGA :

1425 Oui, madame la présidente. Évidemment, il faut que la citoyenne se rappelle que le
gouvernement ne peut pas autoriser un projet qui va faire une dégradation sur l'environnement.
On suit justement ces cours d'eau là.

1430 Si le projet était autorisé, il devrait être autorisé avec des conditions qui sont telles que
justement le lixiviat traité qui va être rejeté dans la rivière n'engendrerait pas justement des impacts
nuisibles sur l'environnement. Donc, on ne dégraderait pas la qualité de la rivière à laquelle
justement est déversé son lixiviat qui est traité.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Est-ce que vous allez être ici ce soir, madame?

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

1440 Non. J'étais là hier soir, hier après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Avez-vous besoin de plus d'information sur ce sujet-là?

1445

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Oui.

1450

LA PRÉSIDENTE :

Parce que là, on a beaucoup de sujets à traiter. Je me demande comment faire pour satisfaire tout le monde avec très peu de temps devant nous pour cet après-midi. Parce qu'on a des gens, des spécialistes du ministère concernant les rejets en milieu aquatique, ils ont élaboré un petit peu au cours des séances qui ont précédé.

1455

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Alors, est-ce que je comprends bien, il y aura des émissions?

1460

LA PRÉSIDENTE :

Un rejet.

1465

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Un rejet.

LA PRÉSIDENTE :

1470

C'est la proposition du promoteur qu'il y ait un rejet dans la rivière Picanoc.

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

1475

Oui. Et le ministère de l'Environnement croit qu'il va se faire de la surveillance sur le rejet.

LA PRÉSIDENTE :

On va aller du côté du promoteur.

1480

M. ANDRÉ POULIN :

1485 Lorsqu'on dit: «rejet», on dit: «rejet d'effluent traité selon les normes». Il y a un rejet effectivement, mais le rejet est traité. C'est un effluent traité selon les normes et les objectifs environnementaux de rejet. Donc, ce n'est pas un rejet non traité.

LA PRÉSIDENTE :

1490 C'est ça, oui. Est-ce que vous...

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Oui, oui, je comprends.

1495 **LA PRÉSIDENTE :**

1500 On a vu hier le dessin où se ferait le rejet, et on a entendu aussi les spécialistes du ministère nous expliquer comment sont établis les normes et les critères, ça va au-delà des normes pour les effluents, les normes qui sont inscrites dans le règlement, mais le ministère établit des objectifs de qualité, des objectifs environnementaux de qualité pour tenir compte du milieu récepteur de façon à maintenir l'ensemble des usages qui sont déjà là ou potentiels.

1505 Alors, cette analyse-là, elle est automatiquement faite pour tout nouveau projet, que ce soit un projet devant le Bureau d'audiences ou externe, et ils doivent répondre à ces objectifs-là.

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

Mais la surveillance va être faite par le comité de vigilance?

1510 **LA PRÉSIDENTE :**

1515 La surveillance, elle serait faite par le promoteur qui est obligé de faire des contrôles de qualité, et les résultats sont remis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au comité de vigilance, et il a pris l'engagement de les rendre publics au fur et à mesure de leur production par Internet. C'est ça, ces résultats-là seraient connus.

Maintenant, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs fait aussi des contrôles et les contrôles ne sont pas automatiquement rendus publics, l'information. Il faut que le comité de vigilance demande les résultats. C'est ça qu'on a compris.

1520

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente. Justement, ça, c'est le contrôle, je dirais, inopiné du

1525 ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ces résultats-là ne sont pas cachés. Ces résultats, à la demande du comité de vigilance, il va obtenir exactement ces résultats. Ce que j'ai dit, ce n'est pas automatiquement disponible au comité de vigilance. Le comité de vigilance va les recevoir.

LA PRÉSIDENTE :

1530 Cependant, si le comité de vigilance demande une fois, la première fois dire: «Tous vos résultats, on aimerait les avoir», est-ce que vous êtes ouverts à les donner?

M. JEAN MBARAGA :

1535 Disons, je ne vois pas d'inconvénients. Il n'y a rien à cacher là-dedans. Si le comité de vigilance veut les recevoir aussitôt qu'ils sont reçus, on va retransmettre ça au comité de vigilance.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Oui?

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

1545 Est-ce que le public peut poser au comité de vigilance pour les résultats?

LA PRÉSIDENTE :

1550 D'accord. Alors, on va aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. JEAN MBARAGA :

1555 Si j'ai très bien compris la question de madame...

LA PRÉSIDENTE :

1560 Est-ce que le public peut poser des questions par rapport aux résultats qui sont rendus publics, l'ensemble des résultats de contrôle et de suivi?

M. JEAN MBARAGA :

Tout à fait, madame. D'ailleurs, le comité de vigilance représente justement ces citoyens-là et c'est le comité de vigilance qui fait le lien entre le promoteur, je dirais même le

1565 ministère, avec les citoyens. Donc, si vous avez des questions à poser au promoteur ou au
ministère... au ministère, vous pouvez les poser directement vous-même, mais au promoteur,
passez par votre comité de vigilance qui va justement contacter le promoteur et le promoteur est
obligé de répondre.

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce qu'on comprend d'après l'article de la loi que si le reste des citoyens ne sont pas
contents du travail d'un comité de vigilance, ils pourraient demander des ajustements au ministre
du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui pourrait nommer une personne
1575 additionnelle sur ce comité?

M. JEAN MBARAGA :

1580 Non. Ça, c'est un mécanisme qui n'a pas été prévu. Là, de dire que le comité de
vigilance est rejeté par les citoyens, ça, ce n'est pas...

M. JEAN MBARAGA :

1585 Ne pas être rejeté, mais ajouté. Parce qu'il y a un article qui dit que le ministre pourrait
nommer quelqu'un sur le comité de vigilance.

M. JEAN MBARAGA :

1590 Tout à fait, madame la présidente, rajouter. Moi, j'avais compris rejeter.

LA PRÉSIDENTE :

Non, ajouter.

1595 **M. JEAN MBARAGA :**

Ajouter, parfait, oui, oui. Effectivement, ils peuvent demander au ministre de rajouter au
comité de vigilance un autre membre pour une quelconque raison. Ce n'est pas fermé ça.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça répond à vos questions?

Mme CINDY DUNCAN-McMILLAN :

1605 Oui, oui, merci madame.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Merci. Alors, on va prendre une pause. Mais avant de prendre la pause, j'aimerais faire un petit sondage maison, un petit référendum peut-être! Est-ce que monsieur Pierre-Louis Lafleur est ici? Non. On le rappellera après la pause.

1615 Est-ce que monsieur André Carrière est ici? Est-ce que vous allez être ici ce soir aussi? D'accord.

 Est-ce que monsieur Paul Dingedine, allez-vous être ici ce soir aussi?

1620 Les trois autres personnes que j'ai ne pourront pas être ici ce soir, alors on va entendre tout de suite après la pause monsieur Ed Masotti.

M. ANDRÉ POULIN :

1625 Je réitère que notre spécialiste en hydrogéologie est maintenant disponible.

LA PRÉSIDENTE :

 Merci. Alors si vous avez des questions particulières relativement en hydro...

1630 **M. ANDRÉ POULIN :**

 Au potentiel aquifère, je pense qu'il y a eu des...

LA PRÉSIDENTE :

1635 Oui.

M. ANDRÉ POULIN :

1640 C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Par rapport aux eaux souterraines. À tout à l'heure. On revient dans dix minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1650

LA PRÉSIDENTE :

Alors monsieur Ed Masotti.

1655

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Merci madame la présidente, monsieur le commissaire. Avant que je pose ma question, est-ce que je pourrais faire un suivi à ce que Monsieur Mbaraga a dit un peu plus tôt, il a dit qu'il regarde tout le nombre de camions et qu'il était pour nous fournir une réponse, et que je pourrais savoir à quel moment et qui va-t-il consulter pour avoir ces chiffres à propos de la circulation des camions.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Pour que ça puisse être traduit, on vous demande de parler beaucoup plus lentement.

1665

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Alors merci, alors je vais recommencer. Monsieur Mbaraga ce matin qu'il était en train de regarder sur le nombre de camions entre Cantley et Perkins et qu'il va nous revenir avec ces chiffres. Je voudrais savoir qui il va consulter et à quel moment il va nous revenir avec les données sur les camions.

1670

M. JEAN MBARAGA :

Oui, madame la présidente, c'est notre Direction régionale du ministère qui a fait une compilation basée sur les données justement qui sont du registre qui est sur le site de ces lieux-là.

1675

LA PRÉSIDENTE :

Et quand allez-vous pouvoir?

1680

M. JEAN MBARAGA :

Je dirais le plus tôt possible, madame. Ils sont en train de faire la compilation. Même, je dirais si cet après-midi c'est complété, il y a quelqu'un qui va venir m'apporter ça et je vous le donnerai.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1690

M. ED MASOTTI :

1695 (TRADUCTION) Merci beaucoup. Mais moi, ma question, on a dit un peu plus tôt
aujourd'hui que les heures de fonctionnement d'un dépotoir, ce serait de 7 h du matin à 18 h du
soir et, à moins qu'il y ait des circonstances atténuantes, toute la circulation des camions attribués
à l'opération ou l'exploitation du dépotoir va se faire durant ces heures-là. Et dans l'étude
d'évaluation, le promoteur a évalué l'impact des camions, il a fait une évaluation sur une période
de 24 heures et on parle d'une augmentation de l'ordre de 1 %.

1700 Alors, je voudrais savoir pourquoi il a fait son évaluation sur une période de 24 heures au
lieu des heures d'exploitation du dépotoir.

M. ANDRÉ POULIN :

1705 Monsieur Boislard n'est pas ici présentement, mais ce que j'ai compris de son intervention
hier comme spécialiste en acoustique – je ne le suis pas, donc je vais le dire au meilleur de ma
connaissance, madame la présidente – ce que j'ai compris, c'est qu'il devait au départ établir ce
qu'on appelle dans notre jargon calibrer son modèle. Donc, ça, ça veut dire valider le bruit de
1710 fond, connaître quelles sont les conditions qui existent, qui prévalent en termes de bruit ambiant
durant une journée, 24 heures. Ce que j'ai compris de monsieur Boislard...

LA PRÉSIDENTE :

1715 Un instant, on va laisser terminer.

M. ANDRÉ POULIN :

1720 Ce que j'ai compris de son intervention tout de suite en commençant, c'est que la
validation de ce modèle-là pouvait être faite dans n'importe quelle condition, dans n'importe quelle
journée et je dirais même, à la limite, parce que je lui ai demandé, ça aurait même pu être fait la
fin de semaine.

1725 Ce qui était important, c'était d'établir les conditions existantes actuelles dans une journée.
Qu'il pleuve, qu'il ne pleuve pas, qu'il neige, qu'il ne neige pas, ce qui était important, c'était de
mesurer pendant 24 heures pour qu'il puisse regarder les formules pour évaluer le bruit.

1730 Si lorsque après il revient avec le futur, ça devient la base de comparaison. Donc, s'il y a
une erreur, l'erreur est relative. C'est toujours une base qui... bien, je dis une erreur, si c'est
moins représentatif qu'une journée qui aurait été très, très représentative, il n'en reste pas

moins que lorsqu'il évalue l'impact sonore, c'est par rapport à cette base-là.

Monsieur Labrie, peut-être que vous pourriez me reprendre si j'ai mal compris ce que Jacques Boislard a dit, parce que malheureusement il n'est pas ici aujourd'hui.

1735

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Je ne crois pas qu'il ait fait des mesures sur une période de 24 heures, mais à moins que je me trompe. Il me semble que l'étude, ce n'est pas ça que ça indique également et ce n'est pas ce que j'ai entendu hier. Mais il l'a établi sur une période de 24 heures parce que le critère utilisé par le ministère des Transports est basé sur une période de 24 heures.

1740

M. ANDRÉ POULIN :

Je me reprends, monsieur. Il a fait deux fois 12 heures. Il a fait deux fois 12 heures. Donc, ce n'est pas 24 heures consécutives. Excusez-moi.

1745

M. DONALD LABRIE, commissaire :

C'est ce que je voulais dire.

1750

M. ANDRÉ POULIN :

Je me reprends. Donc, effectivement, il a fait deux fois 12 heures.

1755

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Madame la présidente, évidemment j'ai un problème de communication. Ce n'était pas ma question. Voici ma question. Alors, les heures d'exploitation sont de 7 h le matin à 6 h le soir, à 18 h. Tous les camions vont transiger durant cette période-là, de 7 h le matin à 18 h le soir. Évidemment, ça va augmenter le débit de circulation dans son ensemble, et l'estimé que nous avons de LDC, c'est une augmentation de 1 % sur la 105, la route 105. Alors, ma question, c'est que cet estimé a été fait sur une période de 24 heures.

1760

Alors, ma question, c'est pourquoi il a fait cela sur une période de 24 heures au lieu des heures d'exploitation? Et je voudrais ajouter que le promoteur devrait faire plus de sondages sur la 105. Il n'a pas répondu à cette demande de faire les sondages sur la route 105.

1765

M. DENIS ROULEAU :

Je cède la parole à Patrick Gagnon.

1770

M. PATRICK GAGNON :

1775 Bonjour, madame la présidente. Monsieur Boislard a utilisé les techniques préconisées et adaptées pour faire les études en bruit et actuellement la politique sur le bruit établie par le ministère des Transports utilise le Leq 24, donc qui est sur 24 heures.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Regardez, je pense que vous ne comprenez pas le sens de la question, comme je l'ai compris en tout cas. Le sens, c'est que monsieur se demande si on a étalé sur 24 heures l'augmentation des camions au lieu de tout les concentrer sur la période réelle où il y aurait augmentation.

1785 Est-ce que vous avez considéré que les camions vont travailler pendant 24 heures ou vous avez considéré qu'ils vont travailler de 7 h le matin à 6 h le soir pour considérer l'augmentation de camions? Donc, dans certains tronçons, on doublerait le nombre de camions. C'est ça qu'on veut savoir.

1790

M. ANDRÉ POULIN :

Madame la présidente, on va immédiatement arrêter de parler dans notre chapeau. On va téléphoner à monsieur Boislard. Je pense que le système téléphonique fonctionnait. On pourrait revenir un peu plus tard là-dessus, monsieur Boislard est disponible.

1795

LA PRÉSIDENTE :

Il ne fonctionne pas. Vous reviendrez avec la réponse.

1800

M. ANDRÉ POULIN :

D'accord.

1805

M. ED MASOTTI :

Allez-vous être ici ce soir pour la réponse?

M. ED MASOTTI :

1810

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Ils prennent la question en délibéré et on va avoir une réponse plus exacte ce soir. Vous

allez pouvoir la lire dans les transcriptions.

M. ED MASOTTI :

1820 (TRADUCTION) Est-ce que je pourrais leur demander qu'ils fassent plus de sondages sur la 105? Et est-ce qu'ils vont en tenir compte des camions sur la 105.

LA PRÉSIDENTE :

1825 À quel endroit vous estimez qu'il faudrait que ce soit plus caractérisé? Est-ce qu'on peut voir la carte?

M. ED MASOTTI :

1830 (TRADUCTION) Quand vous regardez la carte, je pense que c'est à la page 160, vous avez un tableau, on indique la circulation sur la 105 à partir de Wakefield jusqu'à Kazabazua, et c'est le tronçon de la route qui m'intéresse particulièrement. L'impact de la circulation, ça va être sur les gens qui habitent près de Danford Lake.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous me montrer la zone que vous estimez pas suffisamment bien caractérisée?

M. DENIS ROULEAU :

1840 Ici, de Wakefield jusqu'à Kazabazua et en entrant directement dans le village.

M. ED MASOTTI :

1845 That's it.

LA PRÉSIDENTE :

Vous estimez que l'impact sonore n'a pas été...

1850

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Non. C'est l'augmentation des véhicules durant les heures d'exploitation. Le promoteur dit que sur la 105...

1855

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous quelque chose de clair concernant justement l'augmentation des véhicules

1860 pendant la période d'exploitation? Parce que justement il y a un tableau dans l'étude, vous avez traité en termes d'augmentation, mais ce serait utile d'en parler en termes de nombre de camions pour que ce soit clair.

Je vais laisser la parole au commissaire.

1865 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

1870 Vous avez traité de l'augmentation du pourcentage de camions par rapport à l'augmentation, c'est-à-dire du pourcentage de camions alors que c'est le pourcentage des camions sur la route qu'il faut considérer. La différence est quand même assez significative. Autrement dit, il y a une augmentation de camions sur le secteur de Kazabazua à Danford Lake, une augmentation de 75 %. Alors, on vous avait demandé de reconsidérer, de revoir, d'apporter la correction, la précision dans votre étude.

1875 **M. PATRICK GAGNON :**

Bonjour, monsieur le commissaire. Effectivement, si on prend la donnée seulement des camions, les camions sur les camions, on peut s'apercevoir que ça semble donner 75 %. Mais lorsque les données sur les camions sont affichées par le ministère des Transports, c'est sur l'ensemble des véhicules que les données sont affichées. Puis pour un tronçon de route, dans le Plan de transport d'ailleurs il est établi que, en deçà de 400 passages par jour, ce n'est pas élevé. Je pourrais citer l'article.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Je pense que vous ne comprenez pas la question non plus. Alors, ce qui est important, on va reprendre la question.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1890 Donc, je reprends la question. Ce qu'on veut savoir, c'est le pourcentage d'augmentation de camions sur le tronçon de la 301 entre le site et Kazabazua, et l'augmentation de camions sur la 105. Parce que le reste ne change pas. Qu'il y ait un projet ou qu'il n'y en ait pas, il y a la même quantité de camions qui circulent. C'est pour ça que c'est ce nombre-là qui est le plus important. C'est lui qui fait la différence dans l'augmentation du niveau de bruit. On est d'accord là-dessus?

M. ANDRÉ POULIN :

1900 Oui, monsieur le commissaire. Est-ce que vous me permettez d'apporter peut-être une nuance ou si vous me permettez d'en faire une lors du calcul des pourcentages d'augmentation?

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Oui.

1905

M. ANDRÉ POULIN :

Hier, monsieur le maire, lors de son intervention a amené un élément qui, je trouve, est à considérer compte tenu de la crise forestière qui prévaut actuellement partout au Québec, pas juste dans la MRC du Pontiac, peut-être de façon plus importante dans le Pontiac. Donc, ce qu'il disait hier au téléphone, c'était qu'il y avait déjà présentement, il sentait qu'il y avait eu une diminution, dont il ne connaissait pas les chiffres, mais il voyait qu'il y avait une diminution du nombre de camions à cause de la fermeture des scieries et le bois-d'oeuvre.

1910

1915

Donc, on comprend que malheureusement le nombre de camions est en train de diminuer. Donc, à ce moment-là, les pourcentages vont également être difficiles à faire.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1920

Donc, si c'est le cas, si le nombre de camions autres que ceux transportant des matières résiduelles baisse, l'impact des nouveaux camions va être plus grand, vous êtes d'accord avec ça, donc plus perceptible par les citoyens.

1925

Peut-être pour compléter la question de monsieur Masotti, si j'ai cru comprendre, c'est l'impact sur la 105 à Kazabazua. C'est là que vous dites qu'il y aurait un impact qui semble sous-estimé de la part du promoteur. Est-ce que c'est bien ça?

M. ED MASOTTI :

1930

(TRADUCTION) Et je pense que de façon... de Wakefield jusqu'à Kazabazua sur la 105, l'augmentation est sous-estimée. On dit qu'il y a une augmentation de 1 % sur une période de 24 heures.

1935

Moi, je veux savoir quelle est l'augmentation de la circulation durant les heures d'exploitation. Vous avez ce tableau dans votre rapport et c'est sur 24 heures. Dites-moi c'est quoi pour les heures d'exploitation.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

1940

La question est claire? Merci.

M. DENIS ROULEAU :

Je cède la parole à Patrick Gagnon.

1945

M. PATRICK GAGNON :

1950

Monsieur le commissaire, le débit durant la nuit, il y a beaucoup moins de véhicules aussi. Donc, l'exercice n'a pas été fait en comptant les pourcentages sur chaque heure de données des camions sur les véhicules. L'exercice a été fait sur un débit journalier moyen et des recomptages ont été effectués pour valider ce débit.

1955

J'ajouterais de plus que, pour l'étude sur le bruit, nous avons utilisé le nombre de camions à capacité maximale, donc qui est très sévère. Et en plus, nous avons ajouté un 25 % de camions supplémentaire pour faire l'étude de bruit pour tenir compte d'une certaine variante et être dans le pire scénario. Donc, nous avons évalué le bruit avec la capacité maximale en ajoutant 25 %.

1960

Donc, les données qu'on a présentement sur l'impact sonore sont faites avec un nombre de camions qui a été considéré très élevé en ajoutant le 25 % et à capacité maximale.

1965

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Et en utilisant les données, le comptage de jour qui a été refait par le ministère des Transports, donc c'est la période de jour qui préoccupe monsieur Masotti, ce sont ces données-là que vous avez retenues dans la question-réponse dans le document 5.1, d'accord, pour apporter des précisions, et c'est là que vous précisez que vous tenez compte de 125 % du nombre de camions.

1970

LA PRÉSIDENTE :

1975

Je pense que ce serait utile de ramener, lorsque vous aurez un petit peu de temps, une réponse sur l'augmentation seulement des camions. Ça n'a pas rapport de façon accessoire, ça a rapport avec le bruit. Mais ce que le citoyen demande, c'est qu'est-ce qu'on peut s'attendre à voir comme augmentation de camions le jour au moment où il en passerait davantage. C'est ça la question, la précision. Est-ce qu'on peut avoir un aperçu de ça ou si ce n'est pas possible?

1980

M. ANDRÉ POULIN :

C'est possible. Si vous nous accordez du temps, je pense qu'entre 5 h et 19 h, nous allons revenir là-dessus.

1985

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça va être plus clair. Alors, sûrement des amis vont pouvoir vous donner la réponse.

M. PATRICK GAGNON :

1990 Madame la présidente, j'aimerais ajouter, il faudrait qu'on ait un petit peu plus de temps, parce qu'il faut comptabiliser toutes les données dans des périodes horaires entre telle heure et telle heure en utilisant des fichiers électroniques du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

1995 D'accord. Ce qui compte, c'est d'avoir les bons chiffres. Prenez le temps. On comprend que les gens apprécieraient recevoir l'information rapidement. Mais ce qui est important, c'est de répondre à la question avec l'information. Prenez le temps qu'il faut, tout en étant diligent et les gens vont comprendre ça. Merci.

2000 **M. PATRICK GAGNON :**

2005 Madame la présidente, je veux juste être certain cette fois-ci. Vous voudriez qu'on regarde pendant les heures d'ouverture, donc de 7 h à 18 h, sur le nombre de véhicules total qui passent et le nombre de camions qu'il y aurait avant et après, donc entre 7 h et 18 h, si j'ai bien compris la question.

LA PRÉSIDENTE :

2010 C'est comme ça que j'ai compris moi aussi.

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Exactement. Je peux dire un mot pour conclure avant de partir?

2015 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, rapidement.

2020 **M. ED MASOTTI :**

(TRADUCTION) Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer ou me mettre en colère. La coalition a pu faire six études de trafic: trois à Danford Lake, trois à Low. Nous avons réussi à faire ça avec un ordinateur, une caméra, un logiciel et 100 heures de travail.

2025 Pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas fait ça? Ce sont des informations tellement importantes. On leur a demandé de faire des enquêtes supplémentaires, ils ne l'ont pas fait. Vous avez dit de faire ça avec diligence. Où est leur diligence à eux?

LA PRÉSIDENTE :

2030

L'étude que vous avez faite, est-ce qu'on peut avoir l'information?

M. ED MASOTTI :

2035

(TRADUCTION) Oui, vous l'aurez dans notre présentation que nous allons faire le 12 juin. Je peux demander à la coalition si elle veut qu'on nous donne l'information, mais nous avons fait aussi un examen sur tous les accidents. C'est dans notre mémoire aussi. Et c'est bien différent de ce qu'il dit. Ce sera dans notre mémoire.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Complément?

M. PATRICK GAGNON :

2045

Madame la présidente, je ne sais pas si ce serait possible que les documents soient déposés, lorsqu'ils en font mention de ces documents-là, c'est important pour nous pour les regarder et pour tout le monde, je crois. Parce que je ne dirais pas souvent, mais quand on parle de documents, je crois qu'au même titre que nous, ils devraient déposer leurs documents au même moment.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que votre document est en préparation?

2055

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Je suis en train de le préparer.

2060

M. DONALD LABRIE, commissaire :

Mais les données sur la circulation, elles sont disponibles, les mesures ont été faites. Donc, ça, ça pourrait peut-être être déposé?

2065

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Je vais demander à la coalition si on veut déposer ça. C'est du ministère des Transports. Ce sont des données brutes que nous avons eues sur tous les accidents sur la 105, de Wakefield jusqu'à Kazabazua et jusqu'au site. Nous avons résumé ça. Je vais demander à la coalition. C'est notre propriété intellectuelle, ça.

2070

2075 Mais ils auraient dû faire ça. C'est eux. Le 6 mars 2006, on leur a demandé de fournir des informations sur les accidents. Ils ont répondu en octobre, mais où c'est? Et maintenant, d'un seul coup, ils viennent avec des informations sur les accidents pendant les audiences, alors que ça aurait dû être dans leurs documents ou dans leurs réponses. Pourquoi est-ce que, moi, je devrais partager ma propriété intellectuelle avec eux, alors qu'eux n'ont pas fait leur travail?

LA PRÉSIDENTE :

2080 Si vous pouvez repenser à votre approche, si vous pouvez donner l'information brute sans votre analyse sur vos observations par rapport au camionnage, c'est que là ça aiderait la commission aussi à enquêter et à aller chercher de l'information au ministère et au promoteur. Alors, c'est dans le but de travailler en collaboration.

2085 Parce que nous, après la deuxième partie, il nous reste seulement sept semaines pour écrire un rapport et aller continuer de chercher. Alors, on apprécierait beaucoup si vous pouviez déposer les données brutes sans votre analyse.

M. ED MASOTTI :

2090 (TRADUCTION) Je n'ai pas de problème à donner les données brutes. Et même, je vais à ce moment-là recommander à la coalition de toute façon qu'elle dépose notre analyse aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2095 C'est dans ce sens-là, on ne demande pas votre analyse mais vos données brutes. Ça va être utile à tout le monde. Merci.

M. ED MASOTTI :

2100 (TRADUCTION) Résumé des données, oui. Si nous déposons ça, est-ce que ça devient une information publique et est-ce que LDC va l'obtenir?

LA PRÉSIDENTE :

2105 Oui. Tout ce qui est donné à la commission, que ça vienne de partout, on travaille les livres ouverts. Et le ministère des Transports pourra réagir, Développement durable, Environnement et Parcs aussi, les municipalités, tout le monde va pouvoir réagir. Mais c'est comme ça qu'on va améliorer l'information, la connaissance. Merci.

2110

M. ED MASOTTI :

(TRADUCTION) Merci.

2115 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bob Wilson, s'il vous plaît.

M. BOB WILSON :

2120

(TRADUCTION) Merci, madame la présidente, monsieur le commissaire. Moi, je voudrais parler de l'impact sur la qualité de l'eau souterraine. Le rapport d'impact environnemental dit que l'impact sur la qualité de l'eau est relié au risque de lixiviation. Et on dit aussi que le réseau composé de neuf puits d'observation installés autour du site nous permettra de vérifier régulièrement la qualité des eaux souterraines et de mettre en oeuvre le plan d'intervention environnementale au cas où les essais ou les examens montrent qu'il y a une détérioration de la qualité de l'eau.

2125

Je voudrais vous demander d'imaginer un scénario où un site comme celui proposé est en fonctionnement depuis près de trente ans, où il y aurait pratiquement 8 millions de tonnes de déchets compactés sur deux membranes, les membranes fuient maintenant et donc il y a lixiviation qui affecte l'eau, et les essais, les examens faits ont démontré que l'eau est polluée maintenant.

2130

Alors, voici ma question. Quels sont les détails du plan d'intervention environnemental envisagé pour renverser cette situation ou corriger le problème des eaux souterraines lorsqu'il y a déjà une montagne de 8 millions de tonnes de déchets sur le site. Quels sont les détails de ce plan d'intervention.

2135

2140 **M. DENIS ROULEAU :**

Je cède la parole à monsieur Yves Gagnon.

M. YVES GAGNON :

2145

La première chose, madame la présidente, c'est que, comme monsieur l'a soulevé, le réseau de puits d'observation des eaux souterraines est analysé... les eaux, pardon, sont analysées à raison de trois fois par année. Généralement on fait ça au printemps, à l'été et à l'automne. Donc, ça nous permet à intervalle d'à peu près quatre mois, si vous voulez plus ou moins, de connaître, de suivre l'évolution de la qualité des eaux souterraines dans le temps.

2150

Évidemment, vous avez un puits qui est situé en amont hydraulique qui sert de témoin et

les autres sont répartis en aval de manière, si vous voulez, à couvrir l'ensemble du périmètre. Ça, c'est le premier point.

2155

Mais je reviens quand même à un autre point, comme je vous l'ai expliqué, je crois, le premier soir, au niveau du système d'imperméabilisation comprend une couche qu'on appelle de drainage secondaire ou même que certains appellent de détection de fuite. Alors, cette couche-là qui est située sous la première géomembrane évidemment a pour mission principale de recueillir

2160

les eaux qui auraient pu traverser la première géomembrane et les amener aux points bas à partir desquels elles sont pompées pour être traitées comme les eaux qu'on recueille sur le niveau supérieur.

2165

Donc, c'est bien entendu que, à partir du moment où on observe des volumes qui arriveraient dans cette couche-là, qui seraient supérieurs ou qui seraient importants, bien, c'est bien entendu que tout de suite à ce moment-là on va se poser des questions. Et là, on pourrait dès ce moment-là mettre en oeuvre des recherches plus approfondies pour trouver l'endroit où pourrait se trouver le défaut peut-être en question et faire une réparation.

2170

LA PRÉSIDENTE :

Concrètement, comment on peut faire ça la recherche de l'endroit où ça coule?

2175

M. YVES GAGNON :

Bien, là, je reviens à ce que je vous ai dit aussi auparavant, c'est qu'au moment de la construction, il y a un programme d'assurance et de contrôle de qualité qui est mis en oeuvre, qui vise justement à identifier pour chacun des niveaux de protection des deux géomembranes les défauts, que ce soit des entailles, des trous, peu importe. Ce programme-là est très rigoureux. Il permet d'identifier ces défauts-là qui sont réparés évidemment après leur découverte, donc au moment de la construction.

2180

2185

Après que chacune des deux membranes soit placée, même en présence du matériau granulaire qui sert de couche drainante, comme je vous l'ai mentionné aussi auparavant, il est possible de venir faire de la détection de fuite qui permet à ce moment-là encore une fois de venir faire des réparations.

2190

Parce que ce qui se produit, c'est souvent à ce moment-là en particulier qu'il peut se produire des défauts dans les géomembranes, au moment où la mise en place des couches drainantes est réalisée. Donc, c'est la raison pour laquelle l'étape de détection de fuite est importante.

Donc, à partir du moment où vous avez fait ce programme d'assurance et contrôle de qualité là, vous pouvez vraiment être très confiant que s'il vous reste des défauts dans vos

2195 membranes que vous n'avez pas détectés, c'est en nombre et en dimension très limités. Ça, c'est très important de le mentionner.

2200 Et comme je le disais, par la suite, là vous avez votre couche de détection de fuite qui va venir vous dire, si on veut, comment ça se passe au niveau du premier niveau de protection, donc la première géomembrane.

2205 Et là, il faut mentionner aussi que sous cette couche de détection de fuite là, vous avez l'autre système d'imperméabilisation qui, lui, est composé de deux éléments, donc la géomembrane secondaire qui est appuyée, elle, sur ce que j'ai appelé un géocomposite bentonitique. En anglais, les gens appellent ça un *geosynthetic clay liner*. Et ce produit-là, en fait, a la propriété très particulière, lorsqu'il vient en contact avec l'eau, a la propriété de gonfler de plusieurs fois son volume.

2210 Mais étant confiné sous évidemment les matériaux qui reposent au-dessus, ça ne gonfle pas de manière, si on veut, à complètement se perdre dans son milieu environnant, mais ça a comme propriété – et ça, ça a été démontré depuis de nombreuses années – donc de venir boucher la perforation, le trou qui pourrait se produire dans la géomembrane qui repose juste au-dessus et par lequel évidemment l'eau chercherait à passer à travers. Donc, ça, c'est un élément important.

2215 Et comme je l'ai mentionné ensuite, si pour une raison ou une autre, mais je l'ai également admis lors du premier soir, c'est qu'on s'attend qu'il peut effectivement y avoir des fuites malgré tout, un volume restreint de fuites qui va réussir à rejoindre le sous-sol sous le système d'imperméabilisation, à ce moment-là, c'est bel et bien le réseau de puits de surveillance qui est notre sonnette d'alarme et qui va nous permettre dans le cas où il y aurait un problème qu'on va constater au fur et à mesure, ça n'arrivera pas comme un raz-de-marée évidemment, alors là, à ce moment-là de mettre en branle un plan d'intervention qui, si jamais il n'était pas possible de venir réparer le système d'imperméabilisation, bien, la solution la plus simple généralement qui est mise de l'avant c'est d'aller simplement à partir même du puits d'observation
2220 ou d'en forer un ou deux autres pour aller pomper l'eau qui présente des problèmes de contamination, laquelle eau est donc traitée au même titre que les eaux qui sont captées à l'intérieur même des cellules.

2230 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais je suis juste curieuse de savoir comment on fait si on détecte une grande quantité de lixiviat qui se serait écoulé justement entre les deux membranes, par exemple, pour identifier l'endroit où serait situé ce problème? Est-ce qu'il y a des indicateurs quelque part ou il faut...

2235 **M. YVES GAGNON :**

Comme je vous l'ai mentionné tantôt, le problème généralement va survenir peu de

2240 temps après le début du remplissage de la cellule. Pour les raisons que je vous ai mentionnées, c'est souvent lors de la mise en place des couches de matériau granulaire au-dessus qu'un problème peut se poser, ou encore lors du dépôt de la première couche de déchets.

LA PRÉSIDENTE :

2245 Oui.

M. YVES GAGNON :

2250 Donc, à ce moment-là, le problème, si vous avez une matière qui est venue perforer votre première géomembrane, je ne sais pas, un morceau de métal ou quelque chose du genre, bien, là, vous allez vous en rendre compte assez rapidement dans votre couche de drainage secondaire.

2255 Alors là, il va être quand même assez simple, bien qu'évidemment les surfaces à investiguer peuvent être relativement grandes, mais aller enlever justement cette première couche de déchets là et refaire, si vous voulez, une vérification entre autres au niveau du système de détection de fuite.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2260 Ce qui pourrait inquiéter la population, les géomembranes, vous dites, c'est, après les premières couches de déchets, vous pouvez détecter des défauts et intervenir. Mais est-ce qu'on connaît l'efficacité à long terme, dans quinze ans, vingt ans de ces géomembranes-là? Est-ce qu'elles ne vont pas se comporter différemment de ce qu'on prétend aujourd'hui? Et est-ce qu'on a de l'expérience qui nous permet de dire: «Oui, c'est sans limite, au moins jusqu'à trente ans»?

2265 **M. YVES GAGNON :**

2270 Oui. Là-dessus, il y a beaucoup de documentation qui existe, que ce soit au niveau des Américains, de l'Angleterre, des pays comme ça, et des investigations, si vous voulez, in situ, c'est-à-dire d'aller vérifier après quelques à plusieurs années l'état des membranes qui étaient soumises à ces conditions réelles là, d'une part.

2275 Et ce qu'on fait aussi depuis plusieurs années, ce sont des essais que je dirais de vieillissement accéléré, c'est-à-dire à des températures plus élevées que ce qu'on rencontre généralement dans les décharges avec des eaux qui sont typiques des eaux de lixiviation, ainsi de suite.

Et la combinaison de ces recherches-là a permis aux scientifiques au cours des

2280 dernières années de préciser que dans le cas de la géomembrane supérieure, qui est plus soumise à un environnement que je dirais plus difficile, c'est-à-dire aux eaux de lixiviation directement et à des températures légèrement plus élevées, à ce moment-là, la conclusion à laquelle les gens sont arrivés, c'est que cette géomembrane-là pouvait durer pendant au moins 160 années.

2285 Et là, quand on dit: «durer», la base du raisonnement est la suivante. C'est que ces géomembranes-là, en fait, ce qu'on dit, c'est qu'elles pourraient perdre environ 50 % de leur... ou pourraient devenir 50 % plus fragiles. C'est comme ça qu'on définit, si vous voulez, la durabilité.

2290 Alors, dans ce cas-là, on parle de 160 années pour la première géomembrane. De mémoire, c'est de plus de 600 ans pour la seconde. Mais encore une fois, je répète que là on parle d'une diminution ou d'une augmentation de la fragilité des membranes, mais qui ne fait pas en sorte qu'elles ne peuvent plus assumer leur rôle d'étanchéisation.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2295 Trente ans plus tard, est-ce qu'il y a encore du lixiviat qui s'échappe de la couche de déchets s'il n'y a pas d'infiltration d'eau?

M. YVES GAGNON :

2300 Bien, là, évidemment vous faites référence au recouvrement final. C'est bien certain que lorsque tout le site a été rempli et que le recouvrement final a été mis en place, il va y avoir beaucoup moins d'eau de pluie nécessairement qui va s'y infiltrer.

2305 Généralement on parle de... bon, au Québec ou dans la région du projet en question, il tombe annuellement environ 900 millimètres d'eau par année et, avec un recouvrement final comme le prescrit le nouveau règlement qui inclurait une géomembrane comme couche d'imperméabilisation, parce qu'il y a deux possibilités au niveau de la nouvelle réglementation, mais dans le cas du projet ici on prévoit une géomembrane, à ce moment-là on parle d'une infiltration qui se situe autour de 2 à 3 % de la précipitation totale annuelle.

2310 Donc, si vous calculez ça, ça fait environ autour de 20, même pas 20 millimètres ou à peu près, 1 pouce d'eau équivalent qui pourrait s'infiltrer à travers cette couche-là et qui, bon an mal an, éventuellement va finir par percoler et se rendre à la base pour être captée et traitée.

2315 Je ne peux pas dire qu'il n'y en aura plus du tout, mais évidemment les volumes vont être très, très faibles. Ça, c'est absolument certain.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2320

Mais le posttraitement est exigé trente ans après la fermeture. Donc, cinq ans, dix ans plus tard, il y a encore une infiltration, c'est ce que vous dites, encore. Même si elle est faible, il y a encore une infiltration?

2325 **M. YVES GAGNON :**

Oui, il peut avoir encore une infiltration, comme je disais, effectivement. Là, ce qu'il faut aussi ne pas oublier, c'est que la masse de matières résiduelles qui est enfouie agit un peu comme un bioréacteur.

2330

Donc, dans cette masse-là, évidemment, il y a une espèce de biomasse qui se crée au fur et à mesure, qui conduit à la dégradation justement des matières organiques, et cette biomasse-là a besoin d'eau pour vivre. Alors, là, le petit peu d'eau qui va entrer dans vos matières résiduelles va être en partie consommée par cette biomasse-là, ce qui fait qu'en bout de

2335

ligne, vous allez vous retrouver avec...

Je ne peux pas dire qu'il n'y en aura plus du tout que vous allez ramasser dans le fond de la décharge, mais ça va être un volume quand même qui va être vraiment faible.

2340 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2345

Alors, pour peut-être résumer, s'il advenait un problème au niveau des eaux souterraines pendant l'opération ou après l'opération, il y a deux options possibles : ou bien on essaie de trouver la source où ça coule, ou bien on utilise les stations d'observation et on en fait des stations de pompage, ou on en rajoute d'autres pour prendre l'eau avant qu'elle ne se disperse dans les milieux souterrains pour contaminer les nappes d'eau. Est-ce que c'est comme ça qu'on peut penser?

2350

M. YVES GAGNON :

2355

Oui, c'est bien résumé, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des

2360 Parcs, vous avez des expériences sur le terrain, qui font en sorte que vous avez dû demander le pompage, par exemple, ou aller trouver les failles?

M. JEAN MBARAGA :

2365 Madame la présidente, ce que le promoteur vient de donner, c'est exactement les obligations qui sont contenues dans le règlement ou la façon de construire ces sites-là. Tout ça, c'est marqué justement dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.

2370 Quelque chose que je pourrais rajouter là-dessus, en fait, c'est ce que je vous ai dit hier quand on m'a posé la question sur la responsabilité ou l'utilisation du fonds de gestion postfermeture ou combien de temps le promoteur restait responsable de la pollution, si pollution il y a.

2375 Je vous ai dit hier que le fonds de gestion postfermeture justement, c'est une durée de trente ans. Mais même après trente ans, s'il y a encore source de contamination, le promoteur reste encore responsable et c'est lui qui doit... donc, on ne lui enlève pas l'obligation de surveiller toujours son site et de payer pour le système de traitement, comme monsieur le commissaire disait tantôt.

2380 Donc, il y aura toujours, toujours, toujours une surveillance. Même après trente ans, si le ministère justement après analyse voit que le site continue de polluer ou source de pollution, c'est toujours le promoteur qui est responsable de son site.

2385 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais la question de madame la présidente, c'était est-ce que vous avez des cas qui vous ont été référés où on a détecté des bris de la membrane et où il y avait des pertes d'eau, de l'infiltration dans la nappe souterraine?

2390 **M. JEAN MBARAGA :**

Évidemment, tel que le système est conduit, il y a toujours des eaux de lixiviation qui vont être pompées. Mais de là à les associer à un bris du système, on n'a pas d'expérience, ça ne fait pas longtemps, à moins de voir ça dans la littérature. On n'a pas d'expérience de bris qui a causé justement beaucoup de lixiviation et surtout beaucoup une infiltration d'eau de lixiviation qui pourrait être rattachée à un bris de membrane, surtout la double membrane justement d'imperméabilisation.

2400 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Vous dites que le promoteur a une responsabilité minimum de trente ans après la

fermeture et au-delà si jamais il y a encore du lixiviat?

2405 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, monsieur le commissaire.

2410 **M. DONALD LABRIE, commissaire :**

Mais jusqu'où s'arrête cette obligation-là? Est-ce qu'il reste encore un fonds fiduciaire pour gérer les exploitations pour la décontamination, s'il y avait lieu? Et à quel moment est-ce que le fonds devient... vous faites quoi avec le fonds qu'il reste après trente-cinq, quarante ans? Il est retourné à l'exploitant?

2415 **M. JEAN MBARAGA :**

2420 Je comprends très bien votre question, monsieur le commissaire. On a fait un fonds sur trente ans et pas au-delà. Mais au-delà de ça, comme je vous dis, il n'y a pas de fonds accumulé qu'il va utiliser, mais il va utiliser son propre argent pour pouvoir réparer les dégâts, si dégâts il y a. Donc, le ministère ou le gouvernement ne lui enlève pas la responsabilité.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2425 Est-ce que ce propriétaire-là va exister encore trente-cinq ans après la fermeture du site? Et qui devient responsable à ce moment-là?

M. JEAN MBARAGA :

2430 Ça, évidemment je ne sais pas s'il y a... non, non, il est assez jeune là.

M. DONALD LABRIE, commissaire :

2435 Mais je parlais en termes corporatif. Si la compagnie...

M. JEAN MBARAGA :

2440 C'est ça. Tant et aussi longtemps... blague à part, monsieur le commissaire, c'est la corporation évidemment qui reste responsable après la mort du propriétaire. Mais je ne peux pas vous dire que ça va être le même promoteur qui va rester là, mais la corporation, elle va rester là.

M. BOB WILSON :

(TRADUCTION) Je pense qu'on a demandé, on a posé une question pour parler du site

2445 environnemental important du site qui est proposé. Tout ça est basé sur un projet de 2006. Mais
tout le concept visant à utiliser une membrane pour protéger les eaux souterraines contre cette
montagne de déchets qui va rester là pendant des centaines d'années, longtemps après la
fermeture du site, là il y aura du lixiviat non traité et il y aura des produits chimiques qui causent le
2450 cancer, des problèmes à la naissance, etc., etc., tout ça va continuer à s'écouler dans l'eau
pendant des siècles.

Et donc, quand j'ai demandé comment l'eau souterraine, comment on va pouvoir détecter
ça... regardez, il y a la période de fermeture au bout de trente ans. Là, il y aura près de 8
millions de tonnes là-dessus sur à peu près 7 acres ou 70 acres de membrane. Et si ça
2455 commence à fuir, comment est-ce que de manière réaliste vous pouvez éviter la pollution
perpétuelle de l'eau souterraine?

L'organisme américain, l'Agence de protection de l'environnement a dit que, même dans
des systèmes à double membrane, une fois qu'on détecte de la pollution dans l'eau souterraine,
2460 c'est quasiment impossible de renverser la situation.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur, il reste deux personnes inscrites qui doivent passer cet après-midi. Alors, je ne
2465 sais pas si vous allez revenir demain matin si on fait une séance?

M. BOB WILSON :

(TRADUCTION) Merci.

2470

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Mary Masotti, s'il vous plaît.

2475 **Mme MARY MASOTTI :**

(TRADUCTION) Madame la présidente, Mary Masotti. Question au ministère des
Transports. Je suis préoccupée par la structure physique, c'est-à-dire le revêtement sur la 105 et
la 301 qui mènent au site. Il est impossible de conduire plus de 30 pieds le long de ce couloir sans
2480 toucher justement de la détérioration, des nids-de-poule.

Alors, il y a une politique de sécurité de 2001-2005 qui dit que l'infrastructure est un
facteur qui contribue au tiers des accidents dans les régions rurales vers les régions urbaines.
Deux facteurs qui contribuent, la conception des routes et l'interaction des conducteurs avec
2485 l'infrastructure.

2490 En ce qui concerne le revêtement des routes, on dit qu'une mauvaise adhérence de la route aggrave le risque d'accident en réduisant la qualité des contacts entre le pneu et la route, ce qui réduit la possibilité pour le conducteur de manoeuvrer correctement son véhicule en cas d'urgence.

2495 Voici ma question et c'est une double question. Comment est-ce que vous allez évaluer ce corridor routier, 105-301 en allant jusqu'au site, en fonction de ces deux facteurs : conception de la route, qualité du revêtement et de l'adhérence? Comment vous évaluez ça?

M. JACQUES HENRY :

2500 Pour répondre aux questions de madame, il y a deux volets principalement, je pense, si j'ai bien perçu la question, il y a l'aspect géométrique de la route, comment elle est perçue, et le deuxième aspect qui est la qualité de roulement.

2505 Au niveau géométrique, au ministère, on est conscients qu'il y a certaines déficiences qui sont enregistrées dans certains secteurs et c'est pour ça que, au niveau du ministère, il y a plusieurs interventions qui ont été réalisées dans le passé, il y a eu de nombreux investissements et il y en a d'autres qui sont prévus. Il y en a principalement cette année. Il y a des principaux investissements qui s'en viennent et il y a d'autres interventions qui vont se faire.

2510 Nous, on croit que l'accroissement en termes de véhicules lourds est négligeable sur le nombre de véhicules qui circulent dans cette portion de la route. Mais toutefois, on sait qu'il y a des interventions qui doivent être faites sur le plan géométrique.

2515 À titre d'exemple, il y a tout le secteur Farrelton qui va être tout contourné et reconstruit cette année. Il y a l'autoroute 5 qui se poursuit, les travaux sont entamés cette année. Il y a une portion de 2.5 kilomètres qui va être initiée en chantier dès cette année. Et ça, c'est en contournement de la fameuse courbe Pine que plusieurs gens de la région connaissent.

2520 Il y a différentes interventions comme ça qui sont faites pour améliorer le corridor de la 105, qui est un corridor qui est important pour le ministère. Ça fait partie de son réseau au soutien au commerce extérieur. Juste pour mentionner que ce corridor-là est quand même suivi. Annuellement, on regarde également au niveau des accidents où est-ce qu'il y a des concentrations d'accidents, et les secteurs où il y a des plus fortes concentrations, on fait des études plus spécifiques et, s'il y a des correctifs à apporter, on les fait.

2525 Alors, ça, je ne sais pas si ça répond à votre question au niveau de la géométrie?

Au niveau de la surface de roulement, annuellement il y a des inspections qui sont faites au niveau de la qualité de roulement et, quand il y a des besoins en intervention, les besoins

2530 sont planifiés. On doit vous avouer que ces besoins-là sont planifiés en fonction des cadres financiers qui sont alloués au ministère. Les besoins sont grands. Il n'y a pas uniquement la 105 que le ministère couvre, il y a plusieurs grands axes routiers, mais la 105 est un des corridors importants.

2535 En termes de qualité de roulement, la 105 possède, selon les valeurs qu'on a, possède dans son ensemble une bonne qualité de roulement, quoique la portion qui est au sud de Wakefield, ça, on sait qu'elle est déficiente.

2540 Et à ce sujet-là, dès cette année encore une fois, il y a toute une portion qui va être refaite, en termes de resurfaçage, jusqu'au commerce IGA Value Mart. C'est-à-dire de la fin de l'autoroute 5 actuelle jusqu'au commerce IGA Value Mart, cette portion-là va être refaite. Il va rester une seconde portion à faire jusqu'à Wakefield. Ça, on sait que c'est un secteur qui est très déficient. Dans ce secteur-là, il y a aussi d'autres portions qui vont être refaites. Entre autres, il y a le secteur de... tout le village de Kaz va être refait également cette année.

2545 Juste pour dire que la 105 demeure une route qui, pour ne pas me répéter, mais qui est un axe important pour le ministère. C'est un corridor nord-sud qui est très utilisé et il y a plusieurs interventions, il y a beaucoup d'investissements qui se font pour améliorer la qualité de cette route-là.

2550 **Mme MARY MASOTTI :**

(TRADUCTION) Écoutez, je conduis sur la 105 plusieurs fois par semaine. J'ai un chalet et j'y vais douze mois par an. La route est réparée souvent mais, en fait, en moins de six mois elle se détériore à nouveau. J'apprécie vos efforts, ce que vous dites, mais ça ne marche pas.

2555 Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

LA PRÉSIDENTE :

2560 Vous ne serez pas ici ce soir?

Mme MARY MASOTTI :

Non.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

Posez votre question.

Mme MARY MASOTTI :

2570

(TRADUCTION) Ce rapport dont j'ai parlé contenait des recommandations pour réduire les accidents de 15 % d'ici à 2005. Le ministère des Transports a mis en oeuvre certaines des mesures envisagées ou prévues dans ce rapport. Ma question est celle-ci, suite aux améliorations, est-ce que le nombre d'accidents a diminué de la proportion de 15 % projeté, ou s'il

2575

M. JACQUES HENRY :

Juste pour m'assurer de la question, vous faites référence à un rapport. Le rapport 2001-2005? La politique 2001-2005? En tout cas, je n'ai pas les chiffres avec moi à ce sujet-là. Si vous voulez, je peux vous les faire parvenir par la suite. Je peux en prendre note et vous les transmettre.

2580

LA PRÉSIDENTE :

2585

Oui, s'il vous plaît.

M. JACQUES HENRY :

On parle de 2001-2005 en fonction de la politique qui avait été émise par le gouvernement. C'est ça, vous parlez de la réduction d'accidents. Est-ce qu'on cible uniquement un corridor ou si c'est l'ensemble de la province ou c'est l'Outaouais?

2590

LA PRÉSIDENTE :

2595

Quelle est la zone que vous souhaiteriez voir examinée?

Mme MARY MASOTTI :

(TRADUCTION) Eh bien, le corridor dont je parle, c'est-à-dire la 105 et la 301. Et aussi le rapport disait que des réparations devaient être mises en place pour réduire le nombre d'accidents et l'objectif était une réduction de l'ordre de 15 %. Et je me demande si les réparations qui ont été effectuées, est-ce qu'ils ont atteint cet objectif de 15 %, ou est-ce qu'on a maintenu le nombre d'accidents ou est-ce qu'il est à la baisse ou à la hausse? Et est-ce que tous les accidents sont rapportés? Et est-ce qu'on en tient compte sur cette partie du corridor?

2600

2605

M. JACQUES HENRY :

On prend bonne note de la question. On va vous revenir à ce sujet-là. On parle des

2610 accidents de l'année 2001 jusqu'à 2005, à savoir quel est le pourcentage de réduction suite aux interventions qui ont été faites par le ministère dans la portion 105-301. Quand on parle de la 105, généralement c'est à partir de la fin de l'autoroute 5 jusqu'au site qui est prévu, le site de Danford Lake. On va pouvoir fournir les réponses à cet effet-là.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Mme MARY MASOTTI :

2620

Merci

LA PRÉSIDENTE :

2625

Merci, madame.

Il reste une personne, qui ne pourra pas venir ce soir, inscrite. C'est madame Anne Cheng. Bonjour.

2630 **Mme ANNE CHENG :**

Bonjour, madame la présidente, monsieur chairman. J'ai acheté un terrain de 200 acres à Danford Lake récemment et je veux partir un site de camping. Alors, pour moi, c'est très important. Je n'avais jamais entendu parler qu'il y aurait une mégadompe planifiée à peu près 8
2635 kilomètres de mon terrain. C'est certain que je suis très, très concernée.

J'ai parlé à quelqu'un sur le watchdog committee, le comité de vigilance, c'est ça, n'est-ce pas, et puis si j'ai compris correctement, le ministère de l'Environnement va répondre au comité de vigilance, n'est-ce pas?

2640

(TRADUCTION) Alors le ministère de l'Environnement va faire un rapport au comité de vigilance?

LA PRÉSIDENTE :

2645

Ministère de l'environnement?

M. JEAN MBARAGA :

2650

Voulez-vous répéter la question, s'il vous plaît? Je n'ai pas très bien compris.

Mme ANNE CHENG :

2655 Excusez-moi, je parle trop vite. Est-ce que le ministère de l'Environnement va prendre ses actions à partir des informations que le comité de vigilance va leur donner? Est-ce que c'est correct ça? C'est vrai?

M. JEAN MBARAGA :

2660 Pas tout à fait comme ça.

Mme ANNE CHENG :

2665 Non?

M. JEAN MBARAGA :

2670 Parce que les informations que le promoteur va avoir suite justement à ses obligations de suivi, ces informations-là, il va les transmettre au comité de vigilance. Autrement dit, le comité de vigilance va y avoir accès. Et en même temps, les résultats de contrôle faits par le ministère lui-même, aussi le comité de vigilance à sa demande, il va y avoir accès.

Mme ANNE CHENG :

2675 Le problème que j'ai découvert en parlant avec un membre du comité de vigilance, c'est que le monsieur m'a dit qu'il fallait être neutre pour faire partie de ce comité-là et ce monsieur m'a dit qu'il était ami avec le promoteur, monsieur Denis Rouleau.

2680 Et au fait, j'ai découvert qu'il n'avait pas de qualification, il ne savait même pas c'était quoi exactement la tâche à faire. On dirait que tout ce qu'il savait, c'est qu'il disait que c'était un bon projet et que monsieur Denis Rouleau était ingénieur et qu'il était qualifié à cause qu'il était ingénieur. Et moi, mon père, il est ingénieur, mais je ne lui ferais pas confiance quand même pour faire un gros site d'enfouissement dans ma cour, même si je l'aime beaucoup.

2685 Alors, je questionne. Comment est-ce qu'on peut être certain que le comité de vigilance est qualifié premièrement, et ils savent quoi, quelle chose à trouver, et puis qui n'est pas seulement composé des gens qui supportent le projet de monsieur Denis Rouleau? Comment est-ce qu'on peut savoir ça?

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. JEAN MBARAGA :

2695

Oui, merci, madame la présidente. Compte tenu que l'interlocutrice qu'on a parlé, je dirais, objectivement d'une personne à qui elle a parlé, le comité de vigilance, tel qu'il est indiqué dans le règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, n'est pas formé. Il n'est formé qu'après le décret, après l'autorisation du projet. Pour le ministère de l'Environnement, il n'existe pas de comité de vigilance encore.

2700

Donc, la personne qui a prétendu qu'elle est sur le comité de vigilance, c'est quel comité de vigilance?

2705

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne serez pas ici ce soir?

2710

Mme ANNE CHENG :

Non. Mais j'ai juste une autre chose, une dernière question.

2715

LA PRÉSIDENTE :

Mais soyez assurée qu'il y a un article de la loi qui traite de ça. On en a parlé hier. Parce que là, le temps court.

2720

M. JEAN MBARAGA :

C'est l'article 72, madame.

2725

LA PRÉSIDENTE :

L'article 72. Alors, ça, on va le mettre sur le site de la commission. Il y a eu des propos à ce sujet-là hier. C'est très important un comité de vigilance. C'est très important que les gens du milieu aient leur mot à dire, aient leur place. C'est un article qui ne définit pas précisément comment se fait la sélection de ces gens-là, mais c'est important d'avoir un comité que les gens vont faire confiance dans sa neutralité.

2730

Ça, c'est tout ce que je peux vous dire des discussions qu'on a eues hier à ce sujet-là. Vous allez pouvoir examiner l'information. Au besoin, revenez en deuxième partie pour nous dire, examinez l'article, comment vous verriez ça la constitution, c'est-à-dire le mécanisme pour la sélection de ces personnes-là. Ce serait utile de nous le dire.

2735 **Mme ANNE CHENG :**

Oui, je comprends, madame, et certainement je vais lire sur votre site tout ce qu'il y a à voir là-dessus.

2740 Et aussi, j'aimerais savoir, monsieur Denis Rouleau, combien d'autres sites d'enfouissement qui ont eu du succès que vous avez personnellement implantés dans le passé. Et est-ce que je peux avoir les noms et les adresses et les sites d'Internet de ces places, s'il vous plaît?

2745 **M. DENIS ROULEAU :**

2750 Dans le cadre de mon travail, j'ai exploité un lieu d'enfouissement technique appartenant à la Ville d'Ottawa, dont l'exploitation était sous contrat à la firme R.W. Tomlinson. J'étais le responsable de la division environnement, donc responsable aussi du lieu d'enfouissement et de ses activités.

2755 Et j'ai travaillé plus de vingt ans dans le milieu des grands travaux civils, et j'ai participé à la construction de plusieurs de ces sites-là, surtout en Ontario, dans l'est de l'Ontario, et dont la majeure partie des travaux se serait faite au site d'Ottawa du Chemin Trail, qui est un site du même ordre de grandeur que celui qu'on regarde, et celui à Carp, un site appartenant à Waste Management qui est à Ottawa aussi, mais des travaux de plus petite envergure dans une panoplie d'autres sites dans la Province de l'Ontario.

2760 **Mme ANNE CHENG :**

Mais est-ce que vous étiez complètement responsable de ces autres sites-là?

M. DENIS ROULEAU :

2765 Le site d'Ottawa, à Springhill, c'est le site appartenant à la Ville d'Ottawa que j'ai exploité. Oui, j'étais le responsable du site.

Mme ANNE CHENG :

2770 Comme dans votre rôle que vous voulez jouer maintenant, présentement. C'est ça?

M. DENIS ROULEAU :

Aussi responsable, madame, oui.

2775

Mme ANNE CHENG :

Et puis vous avez eu du succès?

LA PRÉSIDENTE :

2780

La question m'est adressée.

Mme ANNE CHENG :

2785

Excusez-moi. Et puis je veux savoir, parce que quand on engage quelqu'un pour un métier, n'est-ce pas, on veut savoir s'ils vont avoir du succès, s'ils vont être capables de faire la tâche, s'ils sont bien qualifiés pour faire la tâche.

LA PRÉSIDENTE :

2790

Alors, comment a été le comportement environnemental de ces lieux?

M. DENIS ROULEAU :

2795

Très bien. Je n'ai jamais eu de difficulté, madame la présidente. Et un site de la sorte ou un site de cette envergure ne s'exploite par une personne mais par une équipe, et ça prend une équipe compétente. Alors, on doit mettre sur pied une équipe compétente.

LA PRÉSIDENTE :

2800

Merci.

Mme ANNE CHENG :

2805

J'aimerais juste avoir les numéros de téléphone, les adresses et tout ça de vos expériences passées.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Alors, vous pourrez parler avec le promoteur dès que la séance va être terminée.

Mme ANNE CHENG :

2815

Est-ce que ça pourrait être disponible pour tout le monde, n'est-ce pas, parce que c'est toute la communauté qui...

LA PRÉSIDENTE :

2820

C'est-à-dire que ça, c'est de l'information nominative, on ne peut pas la mettre sur nos sites. S'il veut vous donner des noms de référence des gens avec qui il a déjà travaillé, vous

pourrez lui parler, s'il le veut, après la séance. Mais nous, on ne peut pas mettre des noms de gens avec des numéros de téléphone.

Mme ANNE CHENG :

2825

Ah! O.K.

LA PRÉSIDENTE :

2830

Non, ça, c'est des renseignements nominatifs.

Mme ANNE CHENG :

2835

Mais c'est juste important. Parce que pour nous, comme la communauté de Danford, on veut être certain que si cette personne dit qu'elle va faire quelque chose, que ça va être un succès. Si pour une raison ou l'autre c'est accepté, on ne veut pas prendre de chance. Alors, c'est certain qu'on veut être certain que la personne est qualifiée et je pense que ça concerne toute la communauté de Danford de savoir que cette personne-là est vraiment qualifiée pour ce travail.

2840

LA PRÉSIDENTE :

2845

À ce moment-là, la commission va demander à monsieur Rouleau volontairement si vous pouvez donner de l'information, pensez-y, comment vous pouvez donner des rapports d'efficacité de gestion qui ont été rendus publics pour d'autres sites. Regardez ce que vous pouvez faire. Vous reviendrez avec ça ultérieurement.

M. DENIS ROULEAU :

2850

D'accord. Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2855

Mme ANNE CHENG :

Merci. C'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

2860

Une personne a demandé de passer vite, vite, vite, monsieur Jacques Demers, mais trois minutes au complet. On ne peut pas aller plus loin que ça.

M. JACQUES DEMERS :

2865

J'avais cru lui dire que je ne pouvais pas venir ce soir, ça fait que c'est pour ça que je m'attendais que j'étais un de la liste.

LA PRÉSIDENTE :

2870

Mais vous pouvez venir ce soir.

M. JACQUES DEMERS :

2875

Non, je ne peux pas venir ce soir, c'est ça. Je suis à vélo, je demeure à Hull et ainsi de site.

LA PRÉSIDENTE :

2880

D'accord.

M. JACQUES DEMERS :

2885

Je me demandais voir avec les nouveaux termes qu'on utilise «site d'enfouissement technique», est-ce qu'on utilise... excusez-moi si je n'ai pas suivi le dossier...

LA PRÉSIDENTE :

2890

Allez-y.

M. JACQUES DEMERS :

2895

... dernièrement, parce que moi je suis pogné avec un dossier de densification du centre-ville de Hull, des gens justement de Val-des-Monts et de Wakefield qui viennent...

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y sur votre question principale.

2900

M. JACQUES DEMERS :

Ma question : est-ce que vous parlez de gestion du cycle de vie dans vos déchets, que ça soit au BAPE, au ministère, les propriétaires ou les gestionnaires des sites d'enfouissement. C'est l'avenir, la gestion du cycle de vie.

2905

En attendant que nos gouvernements soient assez responsables pour forcer les entreprises d'emballage, par exemple, de produire des emballages qui ont un cycle de vie du début de leur conception jusqu'à la fin, qui se retrouvent présentement dans leur site, moi, j'ai tendance à dire que l'avenir des sites d'enfouissement, on n'appellera plus ça ni des sites d'enfouissement technique...

2910

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Demers, ça, c'est une opinion. C'est une opinion.

2915

M. JACQUES DEMERS :

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on devrait appeler ça un site d'entreposage temporaire. Vous avez parlé de trente ans. Personne garantit après trente ans. Moi, je dis qu'on devrait parler d'un site d'entreposage temporaire, qu'on parle, moi je pense, de quinze, vingt ans. En attendant, on va être tellement stimulé à savoir que c'est un site temporaire...

2920

D'ailleurs, il ne devrait pas être si loin que ça, Danford Lake. C'est Gatineau qui fait la principale pollution. Il devrait être en périphérie ici. Vu que c'est un site temporaire, en attendant nos ingénieurs, nos bols vont se trouver des techniques pour récupérer ces matières-là. Parce que quand on fait la gestion des déchets, déchets secs, déchets humides et les sites d'enfouissement temporaires, à ce moment-là...

2925

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Demers, là, vous nous présentez un mémoire, ce n'est pas une question. À partir du 12 juin, on va entendre vos opinions. Mais là, une question précise, précise.

2930

M. JACQUES DEMERS :

C'est dans vos vocabulaires.

2935

LA PRÉSIDENTE :

C'est dans le vocabulaire. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2940

M. JEAN MBARAGA :

Ça, c'est une notion qu'on commence justement à utiliser. Mais vous comprendrez que ce n'est pas le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui

2945

2950 fabrique le produit. Mais pour une question justement de disposer, comme monsieur le dit, qui sait, peut-être qu'un jour justement ces lieux d'enfouissement technique vont devenir des sites d'exploitation d'une quelconque matière qui aura été enfouie là-dedans et qu'on pourra récupérer un jour. C'est possible.

M. JACQUES DEMERS :

2955 C'est ça que je voulais savoir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci. Alors, on prend une pause.

2960 **M. ANDRÉ POULIN :**

Madame la présidente, je m'excuse. Donc, je comprends que le potentiel aquifère va être reporté à ce soir?

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il y a des questions concernant le potentiel aquifère? Non, ça va? On veut juste savoir si vous allez en avoir des questions ce soir. Vous allez les écrire? Ils vont les écrire. D'accord. Merci. À tout à l'heure, 19 h.

2970 *****

2975 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2980 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.